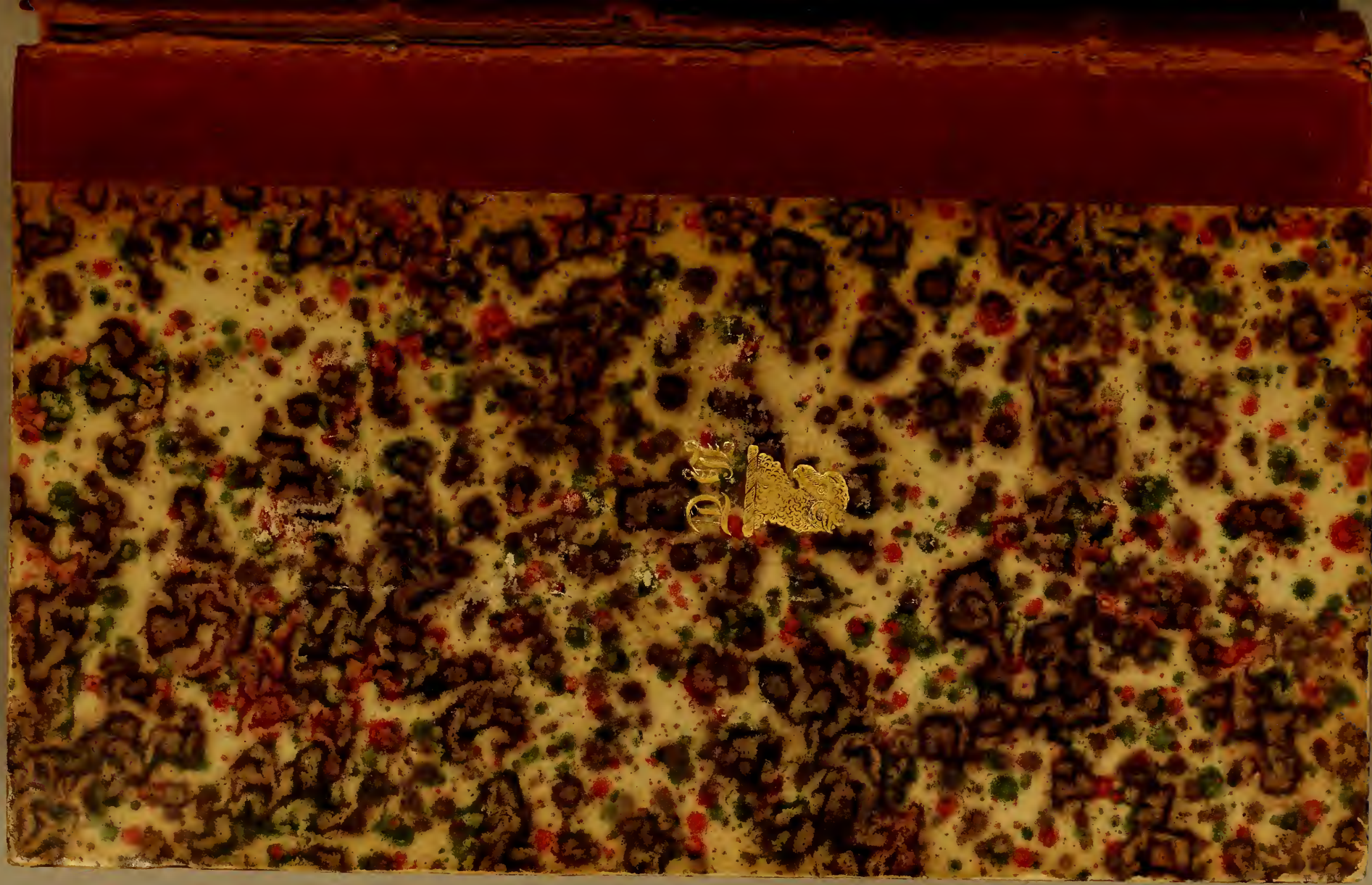

A21a3

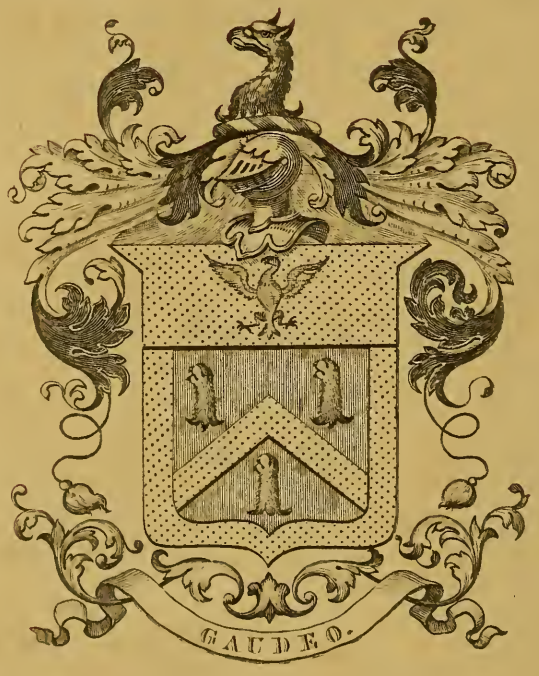

John Carter Brown.

HTC.
D.12.

N°. 1. Lettre de Guillaume le dispuveur au cousin Jacques sur l'état present de nos Colonies. Paris 1796

2. Des Prisons de Philadelphie — id — 1796

3. Depart du Temple pour Cayenne des Déportés. . . . . — id. 1800.

4-16. Sur St Domingue . . . . — id 1797

17! Rapport fait au Gouvernement
20. sur St. Domingue . . . id 1797.

26
19.

RAPPORT

FAIT

AU GOUVERNEMENT,

SUR SAINT-DOMINGUE.

— Paris 1797. —

AVERTISSEMENT.

LE Citoyen Rallier, membre du conseil des anciens, guidé par des motifs, louables sans doute, vient de faire publier un écrit intitulé : *Nouvelles Observations sur St.-Domingue.* Dans cet écrit, le cit. Rallier, ne s'est pas apperçu qu'il a mis de côté les choses, pour se rendre le défenseur officieux d'hommes couverts de crimes, et du sang des républicains, des immortels compagnons des vainqueurs de Fleurus et de Lodi.

Vaublanc, pour se faire un point d'appui de ces coupables, à St. Domingue, les avait aussi et plus courageusement encore défendus à la tribune du corps législatif. On est loin de penser que le citoyen Rallier veuille suivre les mêmes traces. Si sa modération était moins connue, néanmoins, on serait autorisé à lui demander, pourquoi il affecte de signaler comme *vertueux* ces mêmes hommes : *Pinchinat et Rigaud*, que le directoire exécutif, par son message du 3 floréal, an 5, au conseil des cinq-cenrs, excepte nominativement d'une amnistie, par la raison *que leurs crimes sont tels, qu'ils ne pour-*

raient eux-mêmes croire à cet acte de clémence et de pardon ; expression du message, signé *Reubel*.

Mais le directoire exécutif n'a pas été déterminé, comme le citoyen Rallier, par des supposition, par des *considérations personnelles*, il avait lu et examiné le présent mémoire officiel et toutes les pièces qui l'accompagnent. Le cit. Rallier n'a pu les connaître.

Cependant dans une affaire de cette importance, le citoyen Rallier, pour justifier des crimes attroces, a cherché à incriminer des fonctionnaires publics supérieurs, dont le dévouement méritera l'estime des républicains et de tous les hommes sensibles. Enfin, ils compareront et ils jugeront. Ils trouveront aussi des renseignemens utiles et précieux sur les événemens qui ont eu lieu à St.-Domingue en l'an 4 et en l'an 5.

RAPPORT

FAIT

AU GOUVERNEMENT,

Sur les troubles du département du Sud de St.-Domingue, au mois de fructidor an 4; sur les opérations militaires dirigées dans cette partie, et la trahison du général RIGAUD,

Par KERVERSAU et LEBORGNE,

Délégués par les Agents du Directoire exécutif, dans les départemens de l'Cuest et du Sud de St.-Domingue.

Le jour qui devait mettre un terme aux malheurs de St.-Domingue, de cette importante possession, qui devait resserrer les liens qui l'unissent à la république, assurer, pour jamais, à tous les hommes sans distinc-

tion de couleur, la plénitude des droits de citoyen français, le 10 fructidor, an 4, jour où a été solemnement proclamée la constitution de l'an 3, a été marqué dans le département du Sud, par la révolte contre les délégués du gouvernement, et le massacre des européens.

Le sang français a coulé sous le poignard des révoltés. Les amis les plus fideles de la France ont été égorgés.

Le carnage a duré dans la ville des Cayes, depuis le 14 jusqu'au 20 fructidor; il s'est propagé jusqu'au 13 vendémiaire dans tout le département.

Les maisons des villes et des campagnes ont été livrées au pillage.

Les délégués ont été gardés à vue et retenus en ôtage. Les archives du gouvernement enlevées, le secret des lettres violé, les paquets du gouvernement interceptés, les couriers massacrés. Des officiers municipaux, des commissaires du directoire exécutif fusillés, les arbres de la liberté et les autels de la patrie renversés, la constitution foulée au pieds.

Tel est l'affreux tableau que les délégués ont à présenter : la nature se révolte et répugne à le peindre.

Des hommes de couleur, distingués par la république, ont dirigé, sous le nom d'un prétendu conseil populaire, les égorgemens et le plan de cette horrible conspiration.

La haine des couleurs s'est réveillée avec plus de fureur que jamais. Les anciens oprimés sont devenus d'implacables opresseurs. Nourris des vices de ceux-ci, ils les ont surpassés en forfaits.

André Rigaud, général de brigade, commandant le département du Sud ; Augustin Rigaud, son frère, et Lefranc, chefs de brigade, ont levé l'étendart de la révolte. L'affreux Pinchinat en était le régulateur !

Les officiers et soldats, tant des dragons que d'une légion levée sur les lieux, ont pris parti pour ces chefs rébelles.

Des blancs, anciens colons, contre-révolutionnaires dont la haine pour la liberté se déguise sous des formes populaires pour la tuer, se sont montrés les plus acharnés partisans des révoltés ; de ce nombre sont : Garanon, ex-ordonnateur, Duval-Mouville, ex-contrôleur, Matthar, Lamailletie, Courrois et autres.

L'insurrection a été générale contre la couleur blanche : celle-ci porte avec elle le signe de la réprobation.

Quelques grands que soient les attentats commis, ils ne peuvent envelopper une caste entière dans une accusation générale. Il est de notre devoir, de notre justice, de ne pas confondre l'innocent avec le coupable. Nous invoquons même la clémence du gouvernement pour les hommes égarés.

— Un grand nombre d'hommes de couleur, des chefs se sont ralliés sous les étendarts de la république pour défendre les Européens : il en est qui se sont distingués par leur humanité, et par leur attachement à la France ; nous ferons connaître les noms de ces hommes, dignes d'être français. Puissent leur fidélité et leurs vertus

ddoucir la douleur qu'on éprouvera en parcourant les détails de ces scènes d'horreurs et de sang!

Il ne nous suffit pas de vous promener lentement parmi les victimes de leur dévouement à la république, de vous arracher des larmes sur le sort qui menace encore les français échappés au carnage ; vous devez connaître, ainsi que la France, l'enchaînement d'une conspiration qui tient à un plan vaste, à l'ambition personnelle de quelque factieux. Il importe au gouvernement d'en arrêter les progrès pour prévenir de nouveaux crimes.

Quelques hommes, depuis trop long-temps livrés à eux-mêmes, abusant des circonstances qui les plaçaient au-dessus des autres, ont tout fait plier à leurs passions. Le moment arrivait qui devait mettre un terme à cette fatale jouissance. Ils ont cherché à la prolonger : ils s'étaient enivrés à la coupe du pouvoir absolu. C'était beaucoup de le céder : mais la crainte d'être recherchés, pour des crimes antérieurs, sur la fortune colossale de plusieurs, appellait le plus grand nombre à la résistance. Le premier pas franchit, il n'est ni temps, ni possible de reculer : on veut aller plus avant. Cet état était celui du général Rigaud et de ses complices.

Les événemens de Nord aggravaient encore leur position allarmante.

A l'arrivée de la commission au Cap, la ville et les campagnes étaient troublées. Villatte avait fait emprisonner le général Laveaux, son chef, il s'était emparé des rênes du gouvernement.

C'est de l'emprisonnement de Laveaux, du gouver-

neur de St. - Domingue, caractere jusqu'alors respecté, et qu'il faisait respecter par son amour pour la liberté et les droits de la république, que datte en Amérique l'abaissement de l'autorité nationale. Villatte avait détruit l'illusion qui l'environnait.

Après un tel attentat, qui servait d'exemple, on brava les lois et le gouvernement.

La France, tròp occupée en europe, n'avait pu, pendant trois ans, secourir St.-Domingue, et y placer une autorité régulatrice.

La convention nationale avait cru que de nouveaux bienfaits accordés à des hommes pour qui elle avait fait tant de sacrifices, suppléeraient par leur reconnaissance aux moyens dont elle ne pouvait disposer alors; elle promut au grade de généraux deux hommes de couleur, Villatte et Rigaud, qui l'ont trahi de la même maniere : ils avaient essayés leurs forces.

Des généraux noirs se montrerent fideles et reconnaissans en cette occasion. Ils délivrerent Laveaux par la force. Ce qui forma deux partis prononcés, les noirs et les jaunes. Le général Toussaint augmentait le mal; il excitait aux mesures les plus rigoureuses contre les hommes de couleur. Il mit les armes aux mains et la haine dans le cœur des deux partis.

Dans le Sud, rien ne gênait le général Rigaud. Rien ne balançait sa puissance. Les blancs étaient enchaînés, il régnait sur les noirs. L'ambition de Villatte servait ses projets; elle ne pouvait l'inquiéter. Les Anglais occupent la partie qui sépare le Nord du Sud

C'était une forte barrierre pour l'un et pour l'autre, qu'ils ne désiraient même pas franchir.

Les deux partis allaient en venir aux mains dans le Nord, quand la commission fit pencher la balance en faveur du parti attaché à la cause française.

Villatte et les principaux chefs de la révolte furent embarqués pour France; mais ils étaient hommes de couleur. Cet acte de clémence, qui honore la commission, fut regardé, dans, le Sud comme un acte de proscription contre cette classe de citoyens. Dès ce moment fut jurée la perte des agens du directoire.

Des anciennes haines de couleur se réveillerent avec une activité meurtriere.

Les chefs des hommes de couleur du Sud se mirent sur la défensive. Ils étaient tous-puissans, et s'ils furent contenus un instant, c'est parce qu'on y exagérait les forces de terre et de mer qui avaient accompagné la commission.

Telle était la situation du département du Nord et la position des esprits dans celui du Sud et de l'Onest de St.-Domingue, lorsque la commission choisit pour la représenter, dans ces départemens, en qualités de délégués, les citoyens LEBORGNE, KERVERSEAU et REY; c'est-à-dire, dans l'espace de terrein qui s'étend depuis le cap Tiburon jusqu'au Sale-tron et le Port-au-Prince. Ces citoyens étaient destinés par le directoire exécutif pour remplir à St.-Domingue des fonctions également importantes dans l'armée. Leborgne,

comme ordonnateur, Kerverseau et Rey, en qualité d'adjudans-généraux.

Leborgne avait aussi la mission particuliere de diriger l'expédition combinée par le directoire exécutif sur la Jamaïque. Les généraux Rey et Kerverseau lui furent adjoints. (1)

Les généraux Rigaud et Beauvais s'étaient rendus à Léogane depuis l'arrivée de la commission au Cap pour être plus à portée d'observer les mesures et les mouvemens du Nord. Là, ils apprirent la nomination des trois délégués. L'influence qu'on disait acquérir chaque jour, sur la commission, le général Laveaux, parut ne laisser aucun doute aux hommes du Sud, que la délégation n'y fût envoyée pour y opérer un changement général.

Il se tint à Léogane un conseil des principaux chefs de couleur, où l'on délibérat sur la question de savoir : si l'on recevrait les délégués. On opina aussi pour les retenir en ôtages ; des hommes plus sages, *Elie Bourrie* et *Proya*, déclarerent qu'ils se soumettraient aux autorités. De semblables conseils, présidés par Augustin Rigaud, se réunirent aux Cayes et sur plusieurs habitations pour le même sujet.

L'avis du général Rigaud prévalut, en motivant

---

(1) La division commandée par le contre-miral Richer était destinée à cette expédition, mais elle fut retenue à Cadix pendant plus de quatre mois. Elle devait joindre la flotille qui avait porté les agents à St.-Domingue.

qu'il savait que les délégués venaient sans forces, et qu'on serait toujours à temps de les arrêter, dans le cas où ils agiraient comme on agissait au Nord.

Les délégués furent cependant reçus a leur arrivée aux Cayes, le 5 messidor, avec toute la pompe que permettent les localités. Mais la défiance des chefs des hommes de couleur perçait à travers les témoignages de confiance qu'ils leur donnaient.

Les blancs reçurent les délégués comme des libérateurs.

Les délégués passaient dans l'opinion des noirs comme chargés de rétablir l'esclavage.

Dans ces circonstances, il est facile de pressentir combien la position des délégués était embarassante.

Leur conduite a été constamment active et politique, et une lutte continuelle pour vaincre les difficultés qu'on leur opposait et déjouer les conspirations toujours renaissantes pour les renverser.

C'est par un prodige de prudence et de courage qu'ils ont pu conduire les affaires du gouvernement pendant 69 jours qu'a duré leur mission. Ils peuvent en rendre compte jour par jour.

C'est par ce compte, qu'ils feront précéder de celui des troubles et de la révolte des chefs de la force armée, qu'ils sera plus facile de saisir l'ensemble de leurs opérations, le fil de la conspiration, et de juger la conduite des délégués. L'effet devrait-être plus prompt, les délégués n'ont fait qu'en retarder le moment. L'in-

tention était de peser sur la commission, qui est le centre du gouvernement; de l'égorger ou de la faire rappeller. Elle contrariait les projets des ambitieux. C'est ainsi qu'anciennement les Colons parvenaient à se défaire des gouverneurs qui soutenaient les intérêts de la métropole.

Les nouveaux venus ne font que suivre les erremens des anciens.

La correspondance des délégués a fait connaître en détail l'état des hommes et des choses dans lequel se trouvaient les départemens du Sud et de l'Ouest à leur arrivée.

Leur lettre du 26 messidor embrasse tout ce qu'il y avait politiquement à dire à ce sujet.

Ils écrivaient à la commission :

« Le *gouvernement*, porte nos instructions, est *con-*
» *centré dans la classe des hommes de couleur, au*
» *Sud de cette Colonie :* citoyens commissaires, ce n'est
» pas dire assez; si le gouvernement, quoique concen-
» tré dans une seule caste, avait été distribué dans ses
» diverses parties, si chaque branche de l'autorité avait
» été renfermée dans ses limites et avait conservé son
» indépendance, le mal n'aurait pas été sans remede,
» il aurait pu y avoir usurpation de pouvoir, sans
» oppression. Mais il n'en est pas ainsi; nous avons
« trouvé le gouvernement tout entier dans les mains
» des *gens de guerre*. Ils étaient maîtres des villes,
» par le pouvoir municipal qu'y exerçaient les com-
» mandans de place; ils étaient maîtres des campagnes
» par les inspections générales des ateliers, toutes con-

» fiées à des officiers ; ils étaient maîtres des propriétés particulieres, par les attributions de la justice de » paix, que s'arrogeaient les commandans d'arrondissemens ; ils étaient maîtres des propriétés publiques » par les baux à vil prix auxquels il les tiennent toutes » à ferme ; ils disposaient arbitrairement des bêtes de » somme, des cultivateurs eux-mêmes, dont la condition n'était gueres différente, par le droit de réquisition ; de la liberté de tous les citoyens, par la suprématie des chefs militaires ; de leurs vies, par les » cours martiales, etc. »

On était bien résolu à ne rien changer à cet ordre de choses si favorable aux dominateurs de...

Mais les nouvelles du Cap, ce qui se passait à l'égard du reste du parti de Villatte, aigrissaient de plus en plus les esprits, et les fortifiaient dans leurs résolutions, à ne rien céder de leurs usurpations et de leurs prétentions.

La haine que l'on portait au général Lavaux dans le sud, la crainte qu'inspirait le citoyen Sonthonax à certains chefs qui étaient connus de lui, la crainte plus grande encore de son influence, jettaient sur les délégués de la défaveur, du soupçon : les protestations d'amitié et de confiance données au général Rigaud ne paraissaient que des moyens politiques employés pour remplacer les moyens de forces qui manquaient.

Les délégués ont mis tout en usage pour conduire les uns et les autres, par les sentimens de l'honneur et de l'intérêt général. Mais le général Rigaud se

montrait insensible. Sans moralité comme sans talens, il ne considere que le moment de sa grandeur actuelle, sans songer que l'homme est plus grand dans l'opinion, et par l'estime de ses concitoyens, qu'élévé au-dessus par une influence acquise et conservée à force de crimes. L'opinion de la république n'est rien non plus pour lui.

Les délégués ne cessent de dire à tous que leur intention n'était pas de regarder derrière eux, mais seulement de s'occuper du présent.

Le discours du président de la délégation, lors de sa reception aux Cayes, le 5 messidor, ne pouvait laisser aucun doute sur ses principes. Les délégués étaient d'ailleurs renfermés dans le cercle des instructions qui devaient les diriger dans leur mission. Elles portaient sur quatre points principaux.

1°. D'égaliser tous les droits entre tous les citoyens sans distinction de couleur.

2°. De ne pas oublier dans les récompenses à accorder, les services rendus par les hommes qui avaient concourus à la conservation du territoire français.

3°. De rechercher si la conspiration qui avait éclaté au Cap, le 30 ventôse, n'avait pas des ramifications dans le sud.

4°. De destituer l'ordonnateur Gavanon et le contrôleur Duval, dont la cupidité dévorante avait anéanti les ressources nationales.

Enfin, ils étaient porteurs d'un arrêté de la commission du gouvernement, qui leur enjoignait d'envoyer Pinchinat devant elle, comme prévenu d'avoir orga-

nisé les troubles du Cap, et pour rendre compte de sa conduite.

Rien ne pouvait plus affecter le général Rigaud que ces deux derniers articles, dont il était nécessaire et politique de lui cacher la connaissance.

En déplaçant Gavanon avec lequel il avait administré, il regardait cet acte comme l'improbation de tout ce qu'il avait fait dans cette partie ; néanmoins il est difficile d'être plus ignorant et plus fripon que Gavanon. Les délégués ont eu occassion de reconnaître ses infidélités.

Gavanon est parvenu de banqueroute en banqueroute, de Hollande à St.-Eustache, à se refugier aux Cayes, pour échapper à ses créanciers ; on en fit un ordonnateur faute de sujets. C'est ainsi que dans tous les temps, dans les Colonies, le gouvernement a toujours été obligé de se servir des intrigans, ou d'hommes de commerce, sans talens administratifs, et qui ont toujours ruiné les ressources publiques. Gavanon se maintint dans cette place à force de bassesses envers le général Rigaud, et envers tous ceux qui voulaient piller.

Le brigandage était à ce point, que la dette publique s'élevait à 18 millions ; que le trésorier était en avance de 1240 livres ; que les magasins étaient vides et sans aucune ressource. Nous avons fait parvenir les états qui le constatent.

Le délégués furent obligés d'emprunter une somme de 60 mille francs du commerce français, pour acheter des farines dont on manquait. Ils furent obligés de

réduire, dès leur arrivée, la ration de pain à 18 onces.

Cependant le département du Sud doit donner cette année 20 millions de revenus à la république. Les troupes n'étaient pas payées, et étaient encore plus mal entretenues. Elles sont au nombre de huit mille hommes. Encore ne payait-on que la demi solde arriérée depuis trois mois.

Le premier acte fut de faire reconnaître le citoyen Jdlinger en qualité d'ordonnateur, et Lamontagne à celle de contrôleur, qui remplaçait Duval Montville, chef des fripons et des contre-révolutionnaires.

Rigaud témoignait combien il était affecté de ces premieres mesures. Les délégués ont saisi Gavanon en flagrant délit, et Rigaud n'eut pas honte de se déclarer son défenseur officieux. Il avait ses raisons.

Ces mesures devaient nécessairement amener d'autres réformes également salutaires. On était en garde pour les prévenir. Une monstrueuse coalition de tous les intéressés au désordre se forma contre la délégation; elle ne pouvait l'arrêter dans la carriere honorable qu'elle parcourait, pour l'établissement de la constition et des lois de la république.

Quant à ce qui regardait Pinchinat, c'était une affaire d'une autre importance.

Pinchinat était l'apôtre de Rigaud et son ministre. L'un et l'autre, et tous les citoyens de couleur, ne douterent plus que l'ordre contre lui ne fût le commencement de plus grandes recherches. On s'étonna de l'audace du gouvernement, qui ne respectait pas

même un de leurs premiers conseillers, le sanguinaire Pinchinat.

Les délégués différerent l'exécution de l'arrêté qui le concernait. Sans cette prudence ils perdaient les affaires, et se perdaient eux-mêmes dès ce moment.

Le général Rigaud a répété plusieurs fois aux délégués. *Vous êtes bien heureux que Pinchinat n'ait pas eu le courage de se laisser arrêter, il n'existerait pas un blanc, et vous, vous eussiez été réduits en poussiere.*

Les délégués temporiserent pour employer ce temps à calmer des hommes si ardens et si trompés.

Pinchinat et Rigaud mettaient ce tems à profit pour susciter aux délégués des ennemis, dans ceux même qui avaient un intérêt si puissant à les soutenir.

Suivant les bruits que ces factieux répandaient : la France avait vendu aux Anglais la Colonie de St.-Domingue ; la commission avait été envoyée pour la livrer, et les délégués étaient des commissaires envoyés par les Anglais de Jérémie pour rétablir l'esclavage.

Ce qu'il y a de particulier, c'est que la commission faisait au Cap, de son côté, une proclamation tendante à prévenir les effets d'une calomnie aussi absurde, tandis que la délégation en faisait une dans le même sens et à la même époque.

Pinchinat venait voir les délégués ; il leur parlait des préventions injustes qu'on avait sur son compte. Ils l'engageaient à se rendre au Cap pour y faire triompher son innocence ; mais rien ne pouvait le rassurer sur les craintes qu'il affectait avoir de la puis-

sante faction qui dominait dans le Nord, à la tête de laquelle était le général Laveaux.

La délégation heureuse d'éloigner Pinchinat d'un pays où son hypocrisie le rendait si dangereux, et de l'éloigner sans commotion, s'offrait en otage. Mais Pinchinat n'attachait aucun intérêt à sa justification; pour s'en défendre, il répondait que la tête des délégués et celles de 10 mille européens ne lui remettraient pas la sienne sur les épaules.

Les délégués attendaient un moment plus favorable d'exécuter l'arrêté de la commission, ou d'en solliciter la révocation, si Pinchinat eût abjuré l'ambition qui le dévore, et l'implacable haine qu'il porte aux européens. Avant ce moment, ils s'occupaient a établir les bases fondamentales de la constitution, et a donner un contre-poids au despotisme militaire des mulâtres, qui tenait tout dans leurs mains, et dont les manœuvres tendaient à tout conserver.

Les municipalités étaient avilies; leurs fonctions se bornaient à enregistrer des actes de décès et de naissance. Les commandans militaires, tous hommes de couleur, avaient toute la juridiction des anciens lieutenans de roi. Ils n'avaient ni assez de pudeur ni assez d'esprit pour colorer leurs décisions tyranniques. Ils réglaient également tout ce qui était relatif aux cultures et aux cultivateurs. Cette partie importante des ressources publiques était soumise à la cupidité des chefs sans pudeur et sans moralité.

Le sort des noirs n'avait pas changé. Les nombreuses réclamations reçues par les délégués, en parcourant

la campagne de Tiburon aux Cayes, prouvaient qu'ils n'avaient fait que changer de maîtres, et que l'esclavage subsistait dans toute sa force, et d'une maniere plus cruelle encore.

La qualité d'affricains qu'on leur donnait était un titre d'exclusion aux places. Quelques-uns avaient été élevés au grade de capitaine, et ceux-là, les mulâtres les appelaient des officiers de fortune.

Le monstrueux système de féodalité avait jetté dans cette partie de St.-Domingue, des racines profondes, qui élevaient sur les débris de la caste blanche, une nouvelle aristocratie de couleur, plus ridicule que l'ancienne. Elle avait adopté les mêmes formes et les mêmes préjugés. Les blancs étaient, à l'égard des hommes de couleur, ce que ceux-ci étaient à l'égard des blancs, sous l'ancien régime. C'était une tache originelle d'être né européen.

Il était du devoir des délégués de faire cesser cet état de choses et niveler tous les droits.

Les administrations municipales ont été organisées.

Pour ne donner lieu à aucune plainte sur des nominations qui n'auraient pas été agrées, les délégués ont, par une proclamation du 12 messidor, arrêté que les municipalités respectives choisiraient entr'elles le nombre des membres fixé par la constitution, suivant la population. La délégation s'était seulement réservé la nomination d'un membre pris parmi les nouveaux libres, afin de les encourager et de leur prouver qu'ils étaient les égaux des mulâtres comme des blancs.

La

La justice de paix la plus utile dans ce pays a pareillement été établie.

Par ces dispositions, les commandans militaires se trouvaient renfermés dans les bornes de leurs fonctions; mais quand le chef lui-même renonce au titre glorieux d'un des généraux des armées de la république, pour prendre celui de chef de parti et de brigands, que peut-on attendre des subalternes ? Aussi la délégation en remplissant ses devoirs, s'aliénait les commandans militaires et les officiers, en leur arrachant une autorité qui rapportait tant à eux, et qui était le levier puissant avec lequel ils soulevaient les noirs.

Les commandans militaires avaient créé des supplices nouveaux pour remplacer, sur les habitations, les tortures anciennes. Les chaînes et les cachots étaient conservés. La délégation les a détruis; elle a institué une police douce et uniforme, confiée aux administrations municipales, aux commissaires du directoire exécutif, et aux juges de paix; elle assurait aux cultivateurs la jouissance paisible de leur travail. Les arbres de la liberté ont été plantés sur toutes les habitations, et dans chaque commune furent élevés des autels à la patrie, où chaque décade les propriétaires, gérans, économes, devaient réunir les cultivateurs pour leur inspirer l'amour du travail, et l'obéissance aux loix qui leur garantissent la liberté (1).

---

(1) C'était de telles mesures que Vaublanc, dans son discours du 17 prairial, déclarait mesures révolutionnaires, pour justifier Rigaud et ses complices.

On voulut prouver aux délégués les mauvais effets d'aussi sages mesures. On organisa le vagabondage dans plusieurs endroits ; on tenta de former une Vendée, en disant aux noirs qu'ils étaient libres, et que rien ne les obligeait au travail. En ruinant les cultures, les factieux cherchaient à en rejetter l'odieux sur les délégués.

La délégation a organisé la garde nationale ; elle y a fait rentrer les blancs, qui depuis trois ans ne participaient à aucuns droits de citoyens, et qui étaient désarmés depuis cette époque. La délégation donnait une nouvelle vie aux blancs et aux noirs opprimés et humiliés, réduis à la qualité de serfs.

Les délégués n'ont pris aucune mesure qui n'ait été rendue publique par la voie de l'impression. Leurs actes et leurs proclamations attestent la sagesse et la modération qui les dirigeaient, et leurs principes pour la liberté et l'égalité.

Si les délégués s'étaient rendus les complices d'hommes puissans, qui avaient arbitrairement gouverné pendant près de 4 ans, si la délégation n'avait apporté aucune modification, aucun changement au despotisme, au brigandage, au systême qui régnait dans le Sud ; certes, elle n'eût trouvé aucun obstacle, elle eût trouvé des appologistes ; mais elle eût trahi ses devoirs.

La délégation commençait à prendre un certain à-plomp ; elle allait rapidement au but en organisant les différens pouvoirs. Elle reçut alors un nouvel ordre de la commission pour l'envoi de Pinchinat au Cap. Une

corvette qui portait du 18, mouillée aux Cayes, était toute la force de la délégation ; des ordres impératifs furent donnés de la faire partir pour le Cap ; c'était une occasion qui devait déterminer Pinchinat à se rendre aux ordres du gouvernement. Il n'était pas prudent de faire un coup d'élat. Pinchinat paraissait décidé à y aller de son propre mouvement. La délégation écrivit au général Rigaud pour faire mettre à exécution l'arrêté de la commission. Cette lettre était écrite de maniere à inspirer de la confiance à l'un et à l'autre. Rigaud répondit que Pinchinat avait pris la fuite, et que malgré ses recherches, il n'avait pu découvrir sa retraite. Les délégués s'en tinrent là.

Une proclamation fut faite quelques jours après, pour instruire les citoyens des départemens, de ce que les délégués avaient fait à l'égard de Pinchinat, et avec la réserve commandée par les circonstances.

La délégation s'occupait du sort des détenus dont les prisons étaient remplies, et qui l'étaient depuis 4 ans ; les uns comme suspects, d'autres victimes de vengeances personnelles ; d'autres enfin contre lesquels il existait des jugemens qui condamnaient à trois peines ; la flétrissure, la déportation, et la confiscation des biens. Plusieurs étaient condamnés à mort.

Les jugemens avaient été rendus par une cour martialle, dont les juges, militaires, ne cédaient en rien à sa barbare institution. Les ordres de l'abolir ont été exécutés.

La délégation aurait voulu faire revivre les vic-

times immolées par cette cour martialle à la vengeance et aux haines personnelles des hommes de couleur contre les européens.

Avant de prononcer sur les détenus, et pour prévenir toute réaction funeste, la délégation a envoyé trois commissaires pris dans les trois couleurs, dont deux arrivaient de France pour lui faire un rapport sur les motifs de détention. Ces commissaires étaient chargés d'adoucir le sort des prisonniers.

La délégation vous a fait parvenir les renseignemens qui lui ont été fournis ; elle a été autorisée à prononcer sur les détenus qui étaient au nombre de neuf cents.

Ici, les délégués doivent l'avouer, ils n'ont pas fait tout ce qu'ils auraient dû faire. Des considérations d'intérêt public ont été mises par la délégation à la place de la justice. Elle s'est bornée à donner un petit nombre de mises en liberté, sur la réclamation des municipalités et sous leur responsabilité.

Malgré ces précautions dictées par la prudence, le général Rigaud et les autres factieux faisaient à la délégation le reproche de ne favoriser que les contre-révolutionnaires. Il n'y avait parmi les détenus que des blancs et des noirs, et deux hommes de couleur sur 900, et encore l'un de ceux-ci l'était-il, par la raison qu'il était beaufrère de Lefranc, et pour une querelle d'argent qui était personnelle à ce dernier.

Les plaintes se renouvellaient quand la délégation retirait de l'humiliation des européens, pour les appeler à des fonctions civiles, seuls capables de les remplir.

Mais, pourquoi en auraient-ils été exclus? Les délégués étaient chargés d'établir la constitution ; ils avaient le droit de dire à Rigaud : Vous n'avez incarcéré ni fusillié ces blancs, sur le grand nombre que vous avez fait périr, il est à croire que leur existence atteste leur attachement pour vous.

La sollicitude de la délégation ne s'est pas moins étendue aux noirs, et enfin aux hommes de couleurs même en possession de toutes les places. Plusieurs ont obtenus des avancemens militaires dans les promotions provisoires qu'elle a faite, et approuvées par le gouvernement.

Il est vrai que les dominateurs cessaient d'avoir le maniment des finances; la juridiction qu'ils s'étaient attribuée, comme municipaux, comme juges et lieutenans de roi ; qu'ils n'avaient plus l'inspection des cultures, et qu'ils perdaient leur influence sur les noirs ; il est vrai que Rigaud ne prenait plus le titre de gouverneur général, et qu'il n'avait plus la nomination aux emplois, et le droit suprême de disposer de tout. Des hommes aussi orgueilleux, aussi ambitieux abandonnent-ils si facilement le charme attaché à la puissance? Après quelques institutions révolutionnaires que Rigaud suivait, parce qu'elles soutenaient sa puissance, Rigaud ne voulait se soumettre à aucune loi qui pût la restreindre. Il n'en connaissait aucune.

Un nommé Lefranc, trop célebre par ses assassinats, et duquel il sera malheureusement trop parlé dans la suite de ce rapport, réunissait à la place de chef de brigade de la légion, celle du commandement de la

citadelle de St.-Louis et de sa dépendance, celle de grand juge à la cour martiale, à la place d'inspecteur général des cultures des départemens du Sud et de l'Ouest.

La délégation a supprimé cette place onéreuse, qui rapportait au titulaire dix mille livres du trésor public, et qui, par ses infidelités, le faisait participer dans les parts des cultivateurs ; il lui était impossible de la remplir dans un espace de terrein aussi étendu ; elle rentrait dans les attributions des municipalités.

Mais c'était un grand attentat pour la délégation de toucher aux prérogatives de la nouvelle noblesse mulâtromane ; car il n'y a pas un officier de cette origine qui n'ait un commandement, une habitation, sous le titre de ferme, ou plutôt de suzéraineté, parce qu'il l'a tient du haut et puissant seigneur Rigaud. Il l'a regarde déjà comme sa propriété, et elle l'est de fait. Certes, ces nouveaux seigneurs ne céderont pas facilement ces propriétés, ils ne manqueront pas de bras pour les faire exploiter. Quel est le serf qui oserait refuser le service d'hommes environnés de bayonnettes et de cachots.

Chacun voyait échapper sa proie, et tous cherchaient à la retenir.

Lefranc se montra le plus actif et le plus entreprenant. Eloigné de la résidence de la délégation, il en agissait plus à son aise. Non seulement il était mécontent de la suppression de sa place d'inspecteur, mais il fesait partager ses craintes à ses complices, sur les vols et les assassinats qu'on leur reprochait publique-

ment, et contre lesquels chaque jour la délégation recevait de nouvelles réclamations. Il crut ne pouvoir échapper aux poursuites qu'en ajoutant à tous ses crimes des crimes nouveaux.

Augustin Rigaud était le centre de la coalition qui se renouait sans cesse contre la délégation. Celui-ci ne s'était jamais montré à l'ennemi ; mais il avait un autre rôle analogue à sa lâcheté, à son caractère féroce, et à son esprit borné. Il avait acquis sur les noirs de la pleine une très-grande influence, parce qu'il prenait les formes et le ton qui persuadent ces malheureux.

Lefranc régnait par la terreur à St.-Louis, Faubert au Petit-Goave, Augustin Rigaud sur la plaine, et le général Rigaud sur tous, et tous étaient en activité pour arrêter dans leur marche, des délégués qui annonçaient du courage, de la fermeté dans l'exercice de leurs fonctions.

La délégation ordonna la suppression de la construction du fort l'Illet, que le général Rigaud se hâtait de terminer.

Cette fortification, suivant l'avis des ingénieurs et du général Desfournaux, était moins propre à servir contre les ennemis qu'à battre la ville.

Ce mauvais ouvrage était entrepris contre toutes les règles de l'art. Mais Rigaud voulait s'en faire un boulevard, en cas d'entreprise du gouvernement contre

lui. Et malheureusement ce fort n'a que trop bien répondu à sa destination.

Les sommes immenses qu'on employait, firent prendre aux délégués un arrêté qui suspendait ces travaux.

Rigaud offrit aux délégués de les faire continuer à ses frais. Une telle proposition étonna les délégués, ils ne connaissaient point ses perfides desseins.

Un mouvement fut projetté, à ce sujet, contre la délégation. Il donna lieu à la proclamation du 5 thermidor.

Le général Rigaud feignit de se montrer à cette époque ce qu'il aurait dû être toujours. A sa voix gronde le tonnere, à sa voix il s'appaise. La délégation le manda dans son sein pour avoir des éclaircissemens sur ce qui se passait. Par la proclamation des délégués, il demeurait responsable des événemens; et la délégation mit à exécution la loi du 10 vendémiaire, an 4.

Rigaud se rendit à la municipalité, et de là à la délégation, où il annonça sa soumission aux lois et son empressement à rétablir l'ordre. Tout fut calme après cette déclaration qu'il fit en public.

Lefranc, de son côté, portait l'embrasement partout; il excitait les noirs à massacrer les blancs; il leur persuadait qu'ils ne pouvaient être libres tant qu'il en existerait à St.-Domingue.

Lefranc fut dénoncé à la délégation pour vouloir faire égorger 61 prisonniers blancs, détenus à St.-Louis, par des negres de la même prison; il fit passer

des armes au negre Pompée, qui confia son secret à ses malheureux compagnons d'infortune.

Des citoyens de la ville furent instruits du complot, ils s'échapperent secrettement pour se rendre près la délégation. Elle manda le président de l'administration et le commissaire du directoire exécutif qui déposerent les propos sanguinaires qu'avait tenus Lefranc ; ils prirent la déclaration de Pompée. Les délégués firent enlever les prisonniers par la corvette l'Africaine, pour les transporter aux Cayes, la veille où devait s'exécuter le massacre.

La délégation a fait parvenir au gouvernement les pièces et les déclarations relatives à cette conspiration. Plus d'une fois il fut proposé de prendre des moyens pour arrêter les fureurs de Lefranc ; mais les délégués devaient encore temporiser.

A cette époque, Pinchinat, qui s'était soustrait aux ordres du gouvernement, était honorablement accueilli par les siens dans les communes où il passait. Pour se rendre plus intéressant, il prenait le titre de proscrit et de représentant du peuple, nommé par eux.

Lefranc s'écriait, à cette occasion : Quoi ! on veut arrêter Pinchinat, et tout n'est pas à feu et à sang ! tous pensaient de même, et Pinchinat préparait une nouvelle révolution qui pût lui être utile et le faire reparaître victorieux.

La délégation reçut une lettre anonyme dont le contenu et le style annonçaient assez qu'elle était de Pinchinat, si elle n'en avait eu la preuve par des déclarations ; elle commence par ses mots : *Européens*

que venez-vous chercher ici? la mort ! Le surplus de ce manifeste annonce la résistance que l'on apportera à tous les actes contraires aux dominateurs. Nous avons fait parvenir cette lettre qui, sous le voile de l'anonyme, ne décele que trop le but qu'on se proposait et qui a été si cruellement suivi. Mais comment les délégués auraient-ils pu se méprendre sur les criminelles intentions de Pinchinat ; ils avaient sous les yeux l'écrit de cet homme atroce, dans lequel il dit : *Plongeons nos bras ensanglantés dans le cœur de ces monstres d'Europe !* (1)

L'opinion des délégués se formait sur le général Rigaud, qui tollérait les rassemblemens nocturnes d'officiers, présidés par son frère, où il était toujours question des moyens d'anéantir et les délégués et les citoyens venus de France, qu'on désignait sous le *nom de Faction Française*. La délégation n'était entourée que d'espions soldés par les uns et par les autres. Elle était au fait de tout ce qui se passait, parce qu'elle trouva des amis de la république dans ceux-mêmes qui se réunissaient aux conspirateurs. Le gouvernement a reçu les notes communiquées à la délégation.

Le général Rigaud prouva qu'il ne négligeait pas les moyens de seconder ses complices.

Les délégués pressés par la calomnie de se montrer

---

(1) Lettre de Pinchinat aux hommes de couleur de St.-Marc, insérée dans le rapport de Garan-de-Coulon, tom. 2, page

aux noirs dans les campagnes, de leur parler le langage de la vérité et de les éclairer sur les intentions bienfaisantes de la république à leur égard, firent un voyage dans la plaine. Les noirs reçurent les délégués avec enthousiasme : des arbres de la liberté furent plantés sur toutes les habitations, aux cris mille fois répétés, *vive la République ! vive les Français !*

Ils leur montrerent les cachots, les fers et la misere qui étaient leur partage ; ils furent consolés. La délégation fit briser les chaînes et les portes des cachots. Ils rendirent un arrêté à ce sujet. Les noirs se plaignirent d'un inspecteur, qui fut destitué. Ils ne pouvaient revenir de leur étonnement ; tant de bontés dans les délégués, tant de soins pour la conservation de leur liberté les frappa. Ils leur demanderent s'il était vrai qu'ils venaient de France et non de Jérémie ; ils forcerent Bonfils et Rigaud de répondre à cette question. Ils se crurent alors perdus, en voyant détruire leurs impostures. Dans la nuit ils envoyerent un courier au général Rigaud.

Le lendemain les délégués poursuivirent leur route jusqu'au camp Perrein, dont la force était composée de noirs. Rigaud avait prétexté une maladie pour ne pas les accompagner ; mais le besoin de se montrer pour ruiner, par sa présence, la confiance que les délégués acquéraient, le rendit bien portant. Avant de se présenter au camp, il eut une conférence avec son frère. La satisfaction de voir des Français dont on ne parlait plus ; l'enthousiasme produit par cette visite paternelle, fut changée en insubordination par Rigaud.

Ce général fit battre le tambour, il rassembla les troupes pour les haranguer. Il leur disait : *Ne suis-je donc plus le défenseur de votre liberté, votre père ? Ne suis-je pas du même sang que vous ? Pressez mon flanc, vous verrez qu'il en sortira du sang africain ?* Cependant, comme mulâtre, il a une portion de sang français, mais celui-la n'agite pas son cœur. Les délégués prirent en ce moment les mesures nécessaires pour prévenir le mouvement que Rigaud voulait provoquer contr'eux.

Quelques jours après arrive le général divisionnaire Desfourneaux, en qualité d'inspecteur-général des troupes de l'Ouest et du Sud, envoyé par le général en chef. Cette arrivée inatendue mit le comble à nos embarras et aux agitations des chefs de la force armée. Quand Rigaud et ses partisans n'auraient pas eu pour Desfourneaux la haine qu'on lui vouait, le choix de Laveaux aurait suffi, pour la faire naître. On crut tout perdu. Le général Rigaud voyait en Desfourneaux non-seulement un supérieur en grade, mais un successeur.

C'est alors que les intéressés à conserver Rigaud se réunirent plus étroitement que jamais, pour parer le coup qu'on devait porter. Certes, les délégués n'auraient pas pris sur eux de faire un tel changement qui devait produire des secousses si terribles.

Les délégués ont eu à vaincre de grandes difficultés pour éviter un choc entre ces deux généraux. Ils n'avaient qu'un parti à prendre, c'était de renvoyer ces deux généraux aux Cap. Un pareil acte à l'égard de Rigaud était aussi impossible que dangereux. D'un

autre côté, il n'était ni de la dignité du gouvernement, ni juste, ni politique de rendre un général français, patriote, victime de l'ambition de Rigaud.

Les délégués auraient été carressés pour le moment, et ces caresses fussent devenues des chaînes humiliantes et insultantes au caractere dont ils étaient revêtus.

Il leur parut plus simple de faire rivaliser ces deux généraux par des succès militaires sur l'ennemi.

C'était un moyen de faire une diversion utile aux divisions intestines, et de tourner vers la guerre la force armée, toujours agitée par des chefs insubordonnés, inactive et dangereuse dans les villes dont elle attendait le pillage.

Les délégués, chargés par leurs instructions d'entamer des négociations avec les Francais, habitans Jérémie et le Port-au-Prince, s'en étaient occupés dès leur arrivée aux Cayes. Il importait au gouvernement de chasser les Anglais de Jérémie. Cette dépendance du département du Sud donne annuellement 40 millions pesant de café; c'est par de telles ressources que les Anglais peuvent soutenir les dépenses qu'ils sont obligés de faire pour se maintenir à Saint-Domingue. Les négociations réussirent suivant leur attente. On leur promettait de livrer les postes à deux conditions : la premiere, qu'ils ne traiteraient jamais avec Rigaud; la seconde, qu'on tiendrait à Jérémie une garnison européenne. La haine implacable qui existe entre Jérémie et les hommes de couleur du Sud ne prend pas naissance dans des opinions politiques. C'est une haine antérieure à la révolution

qui tient aux localités. Les massacres commis de part et d'autre, depuis, n'ont fait que la fortifier. Les délégués n'avaient pas 200 hommes de troupes européennes.

Une proclamation de la commission qui fut envoyée aux délégués, quoique long-temps avant connue à Jérémie, favorisait leurs dispositions. Elle accordait une amnistie à ceux des Français retenus chez les Anglais à St.-Domingue qui se réuniraient aux républicains pour chasser les Anglais. Cette mesure politique paraissait devoir fortifier dans leurs résolutions les hommes qui désiraient rentrer sous les drapeaux de la république.

La délégation arrêta un plan de campagne et d'opérations militaires, contre Jérémie et le Port-au-Prince. Il fut adopté par le conseil de guerre qui fut réuni à ce sujet.

L'armée était divisée en trois colonnes pour attaquer la dépendance de Jéremie sur tous les points, en même-temps que la délégation ordonnait des mouvemens sur le Port-au-Prince, par Léogane. La délégation enjoignit aux corsaires de saisir tous les bâtimens américains chargés d'approvisionnemens de bouche et de guerre, soit à l'entrée, soit à la sortie des ports anglais à St.-Domingue ; ils étaient attaqués, ils devaient être considérés en état de siége.

Les délégués font parvenir aux commandans anglais la lettre imprimée de la commission, qui réclame les noirs et hommes de couleurs, pris les armes à la main, ou sur les habitations, et qui ont été vendus. Par cette

lettre, elle déclare qu'elle usera de représailles envers les prisonniers anglais. Les délégués ajoutèrent à cette déclaration, que si on livrait aux émigrés aucuns prisonniers, soit blancs, noirs ou jaunes, pour les fusillier, ils fusilleraient aussi envers les prisonniers anglais.

Le délégués donnèrent le commandement d'une colonne de deux mille hommes au général Rigaud, qui devait attaquer les Irois, où Sevré, émigré y commandait ; Rigaud avait un mortier et une couleuvrine de 16.

Doyon, chef de bataillon de la légion, marchait par les Baradaires sur le camp Deriveaux avec 1400 hommes.

Le général Desfourneaux commandait la colonne du centre, composée de 1200 hommes, qui devaient pénétrer par les hauteurs de Plimouth, pour faire sa jonction avec Doyon, et cerner le camp Deriveaux, l'un des plus forts des anglais dans cette partie.

Les délégués étaient avec cette colonne ; ils voulaient user de tous les moyens. Quoi qu'ils paraissaient aller prendre possession plutôt que combattre, ils ne comptaient point assez sur les promesses qui leur étaient faites. Ils voulaient enlever par la force les postes que l'intérêt personnel et la persuasion n'auraient pu soumettre.

Les délégués avaient tourné tous les regards vers la guerre contre les Anglais. Toutes les troupes furent mises en mouvement ; ils avaient jugés qu'ils ne pouvaient se maintenir que par ce moyen décisif. Un pre-

mier succès, et le bon traitement qu'ils se proposaient de faire aux vaincus, devaient les conduire du Sud au Nord. La Colonie était sauvée : les Français en devenaient les maîtres.

Les délégués prirent les mesures nécessaires pour la tranquillité de l'intérieur pendant leur absence. Ils n'avaient laissé dans les villes que les garnisons nécessaires pour faire le service. La garde nationale le partageait.

Le général Beauvais qui commandait à Jacmel se trouvait aux Cayes depuis l'arrivée des délégués. Il y avait été constamment ou malade ou convalescent : il est connu par sa probité, son désintéressement et son caractère doux. Il avait plus d'une fois concouru à calmer Rigaud ; à le ramener à la soumission qu'il devait à la délégation.

Le commandement des Cayes était dévolu à Augustin Rigaud, mais on ne pouvait mettre de la confiance dans un homme aussi ignorant que dangereux. Les délégués donnèrent ce commandement à Beauvais, et l'ordre d'aller établir son quartier général à Léogane comme place frontière.

Les délégués desiraient également faire servir Lefranc à Léogane, pour le mettre sous le commandement de Beauvais. Le général Rigaud fit des représentations auxquelles déférerent les délégués, pour ne pas le choquer trop vivement. Il regardait déja comme humiliantes pour lui les décisions prises à l'égard de son frère. Pour tout concilier, les délégués lui promirent de lui envoyer le brevet de général divi-

sionnaire,

visionnaire, aussi-tôt qu'il serait en possession des Trois. On avait dit aux délégués que Rigaud avait quelque inquiétude en s'éloignant de ses trésors, renfermés aux Cayes. Les délégués le rassurèrent à cet égard, en lui disant que sa fortune serait la récompense de sa fidelité à la république, et de son zèle à la servir contre les Anglais.

Les colonnes se mirent en marche le 19 thermidor.

Les trois colonnes donnèrent à la fois le 24 thermidor. Rigaud se présente aux Irois la veille ; il trouve l'ennemi dans une profonde sécurité : il pénètre jusques sous le canon, sans être apperçu. Le général Rigaud se retire, il préfere notifier aux ennemis la proclamation d'amnistie dont il est porteur. Il devait s'emparer d'abord du poste, et parler de pardon suivant la résistance qu'il aurait trouvée. On ne perd pas, pour parlementer, des momens aussi précieux.

Les ennemis instruits officiellement qu'on doit les attaquer, se mettent en défense. Les Français qui devaient se rendre, n'osèrent parler ; on les surveillait.

Le général Rigaud a eu cependant quelques légères escarmouchades avec l'ennemi, où il paraît avoir eu des avantages ; mais Rigaud ne voulait que ceux nécessaires pour ne pas être obligé de les poursuivre, et pour ne pas perdre de vue la délégation et ses mesures.

Ce général calculait encore que c'était aggrandir l'influence des délégués, et sur-tout celle des Français, s'ils obtenaient des succès avec les seules forces qu'il avait eu en sa disposition pendant trois ans, sans

avoir fait aucune tentative décisive sur les Anglais Mais il est plus propre à jouer le rôle d'un *mamamouchi* que celui de général français ; il n'a ni l'honneur ni la loyauté, ni les talens d'un militaire républicain.

La délégation lui donna l'ordre, puisqn'il avait échoué aux Irois, de se tenir en présence, et de faire pénétrer dans l'intérieur du pays, des colonnes mobiles pour en enlever les bestiaux et les nègres. Ils accordaient pour la prise de ses derniers, ramenés sains et saufs, quatre gourdes par tête. Des blancs et des noirs sont revenus joindre Rigaud, il les a tous fait fusiller.

Le 9 fructidor, il fit rentrer son artillerie à Tiburon, sous prétexte des pluies, et sans ordre des délégués.

Outre que Rigaud n'avait pas l'intention de seconder les délégués, il les soupçonnait ne vouloir prendre Jérémie que pour y chercher des troupes auxiliaires contre lui, et contre les hommes de couleur. Ces soupçons criminels caractérisent autant l'homme que ses crimes mêmes.

La colonne des Baradaires ne fit que de fausses attaques, suivant les instructions qu'elle avait.

Celle du général Desfournaux échoua devant le camp Raimond. Les ennemis tirèrent sur les parlementaires. Desfourneaux tentat trois fois de prendre le fort d'assaut ; les troupes européennes seulement donnèrent et la garde nationale blanche des Cayes. Une terreur panique mit la colonne en déroute. Les troupes de la légion qui avaient sans doute été travaillées don-

nerent l'exemple de la fuite. Elles se montrerent aussi lâches et indissiplinées dans cette affaire, qu'elles se sont montrées féroces et sanguinaires dans les troubles civils.

Le général Desfourneaux fut obligé de faire sa retraite : elle fut honorable. Les délégués persistaient à tenir la campagne. Ils ne perdaient pas l'espoir de rattaquer et de remporter le camp Raimond, quoique les Anglais y eussent fusillé cinquante français, avec lesquels ils soupçonnèrent des intelligences.

La délégation vonlait harasser l'ennemi en lui fesant une guerre désastreuse ; elle fit pénétrer de petits détachemens pour révolutionner le pays ennemi. Retiré dans les forts, il demeurait spectateur immobile sur les mouvemens intérieurs. Cet état allait amener les choses au point où les délégués les desiraient pour faire une seconde attaque sur Raimond ; ils n'avaient alors plus besoin du général Rigaud, dont ils se méfiaient avec tant de raison.

Les délégués rentrent aux Cayes, le premier fructidor, ils y étaient attendus ; on vit leur retour avec la plus grande satisfaction.

Les délégués étaient instruits de l'esprit de vengeance qui animait les troupes légionnaires contre le général Desfourneaux ; il leur avait, avec justice, fait de violens reproches sur la lâcheté qu'elles avaient montrée dans l'attaque ; mais il généralisa beaucoup trop ces reproches qui humilierent tout un corps, et qui, quant il s'agit de vengeance, est habile a en faire naître l'occassion. La perte du général Desfourneaux fut jurée ; des promo-

tions à des grades militaires ne purent racommoder les affaires de la délégation que le général Desfourneaux perdait par trop de zèle.

Ici s'ouvre une nouvelle scène, et la scène la plus épouvantable.

Le général Rigaud connaissait le non-succès de Desfourneaux ; il savait bien aussi qu'il n'avait pas acquis la confiance des troupes et qu'elles ne l'aimaient pas. Il écrit le 10 fructidor à Léogane, que le général Beauvais est arrêté. Le but de cette attroce calomnie était de tourner contre la délégation l'armée qui gardait cette place, et qui avait une très-grande considération pour le général Beauvais. La guerre active d'intrigues, de soupçons, remplace celle qu'on devait faire aux ennemis.

La délégation avait voulu prévenir ces divisions intestines ; elle retenait au camp Perin les troupes qui avaient servi dans l'expédition.

Le général Rigaud lui fesait des demandes multipliées de troupes, d'armes et de munitions, comme pour une armée de vingt mille hommes. La délégation, en modifiant ses demandes, s'empressait d'y satisfaire, pour ne lui laisser aucun prétexte de plainte et le tenir éloigné ; et en lui envoyant ses légionnaires et ses dragons, elle ne fesait qu'écarter d'elle de cruels ennemis. Elle n'avait laissé aux Cayes que 37 hommes de la légion, et 70 du brave régiment de Bervick, suffisaient pour maintenir l'ordre et contenir les ennemis de l'intérieur.

Augustin Rigaud marquait chaque jour de l'insu-

bordination envers le général Beauvais ; il était constamment à agitter les cultivateurs. De nouvelles plaintes étaient portées contre Lefranc ; Pinchinat feignait de se cacher pour mieux agir : il excitait à la guerre civile ; deux émissaires de Faubert furent dénoncés par la municipalité de l'Ance-à-Veaux, comme envoyés aux Cayes pour se concerter sur les mesures à prendre avec les conspirateurs ; de tous côtés on s'agitait.

C'est dans cette circonstance que les délégués reçurent les dernières dépêches de la commission, qui approuvaient leur conduite dans les termes les plus flatteurs et les plus honnorables.

Elles prescrivaient différentes mesures.

1°. La convocation des assemblées primaires pour la nomination au corps électoral qui devait se tenir au Cap, à l'effet de nommer les membres du corps législatif pour l'an 4.

2°. L'organisation des tribunaux et des départemens, conformément à la constitution.

3°. De procéder à l'organisation de l'armée.

4°. Elles contenaient un nouvel ordre pour envoyer Lefranc devant la commission au Cap.

Dans ces dépêches était renfermée une lettre imprimée de l'agent Raimond, adressée à ses frères les hommes de couleur, dans la partie du Sud.

Cette lettre tendait à les ramener à la confiance dûe au gouvernement, et à les prémunir contre la perversité de Pinchinat et de ses manœuvres.

Le commissaire Raimond pensait rendre encore docile à ses conseils, les hommes dont il avait défendu

les intérêts. Mais ce tems était passé. Les hommes de couleur n'avaient plus rien à demander, il ne voulaient que conserver leurs tyranniques usurpations, et s'établir les maîtres de la colonie.

Cette lettre excita une telle indignation, une telle rage contre son auteur, que le seul vœu que forment ceux à qui elle est adressée est de mettre en lambeaux celui qui l'a écrite ; ils affectèrent pour lui le plus profond mépris.

Il est vrai que cette lettre peignait Pinchinat sous les traits les plus hideux. Le général Rigaud n'était pas épargné lui-même. Ils promirent de se défendre contre toutes les attaques qu'on pourrait faire. Ces résolutions se fortifiaient encore des agitations qui avaient lieu au Cap, et qui y occupaient assez la commission pour ne pas avoir à la redouter dans le Sud.

Il était du devoir des délégués de lui faire obtenir la considération qu'il lui était dûe, comme représentant le directoire exécutif.

Les ordres de la commission furent exécutés de point en point ; la délégation proclamat solemnellement la constitution le 10 fructidor ; les assemblées primaires furent convoquées pour le 11.

Mais, cette nomination de députés pour l'an 4, au corps législatif renversait les prétentions de Pinchinat, qui prenait la qualité de représentant du peuple ; c'était à la faveur de ce caractere honorable qu'il excitait le peuple à l'insurrection, et qu'il bravait le gouvernement, sans que le gouvernement pût l'atteindre. Devait-il souffrir que la tenue des assemblées primaires eût

lieu sans s'y opposer par l'insurrection ? Pinchinat n'est pas homme à rester tranquille dans une telle occasion ! Tout était préparé pour la révolte. Rigaud n'était pas rentré à Tiburon pour rester inactif. La soif du sang européen qui dévore Pinchinat et Rigaud, devait enfin être satisfaite.

Le 9 fructidor, Tuffet Lavarine fut dénoncé à la délégation par Chalon, et Sifflet, substitut du commissaire du directoire exécutif, pour avoir tenu des propos les plus incendiaires. Il annonçait dans le sein de la municipalité que l'agent Sonthonax avait été embarqué pour la France, et que ses collegues ne tarderaient pas à avoir le même sort.

Dans un autre moment, Laravine eût été réprimandé séverement ; mais dans celui-ci, un pareil propos prenait un caractère de gravité qu'on ne pouvait tolérer. La délégation était elle-même menacée ; elle arrêta qu'il serait envoyé au Cap près la commission.

Elle arrêta aussi que Gavanon chez qui se tenaient des conciliabules nocturnes, pour soulever les esprits contre le gouvernement, serait pareillement envoyé au Cap.

Ils furent l'un et l'autre embarqués à bord de l'affricaine.

La délégation prenant cette mesure envers deux blancs, complices des factieux, saisit cette occasion pour prouver que c'était le crime qu'elle recherchait, sous quelque couleur qu'il parût ; qu'elle ne s'attachait pas à une caste, mais à persuader que toutes étaient soumises au même niveau de la loi.

Elle donna l'ordre au géénéral Desfourneaux de faire venir Lefranc aux Cayes, et de le faire conduire à bord de l'Affricaine, conformément à l'ordre de la commission. En même-tems elle destinait un officier dévoué à la république pour prendre le commandement de la citadelle de St.-Louis ; l'une des places les plus fortes du département du Sud.

Elle enjoignait à l'ordonnateur de mander près de lui Caston Duvivier et Noblet, deux préposés d'administration, l'un à Miragoane et l'autre au Petit Goave, également dangereux. Ils devaient être envoyés au Cap. Les municipalités sollicitaient cette mesure avec instance.

La délégation se fesant une force de sa propre faiblesse contre les ennemis des Français, avait besoin de prendre ces dispositions dans un moment aussi critique. D'un autre côté, en envoyant ces individus au Cap, elle s'assurait des otages, et que la tranquillité publique ne serait pas troublée pour la tenue des assemblées primaires.

La rentrée de l'armée à Tiburon, sans ses ordres, lui donnait de justes craintes. Tous les matins les délégués étaient instruits des trames qui s'ourdissaient contr'eux dans les assemblées nocturnes. Ils étaient prévenus du mouvement qui se préparait. *Rigaud avait* dit à *son armée* : *ce n'est pas aux Irois que sont nos ennemis, c'est aux Cayes.*

Le général Rigaud était à 40 lieues de la délégation ; il ne devait y avoir que 37 hommes de la légion aux Cayes. La garde nationale était dans une bonne

tenue ; les braves soldats de Bervick, bien disposés à défendre la loi ; Augustin Rigaud était trop lâche pour être craint. Le brave Petit commandait le camp Perein, qui était le camp de reserve des délégués.

Lefranc se rend aux Cayes chez le général Desfournaux dans l'après midi du 10 fructidor. Le général désarme Lefranc et le fait conduire à bord ; mais par un excès de générosité envers un chef de brigade, qui n'était qu'un chef de parti, et comptant sur la loyauté d'un tel militaire, il ne le fit escorter que par deux aides-de-camp, au lieu de le faire conduire par une force imposante.

Lefranc s'échappe de ses conducteurs, en leur donnant à chacun un coup de tête qui les terrasse. Menou, l'un des aides-de-camp, se relève et poursuit Lefranc le sabre nu à la main.

Lefranc crie aux armes dans sa fuite. Augustin Rigaud le suit, ainsi que ses complices. Ils se jettent dans les forts de Lillet et de la Tourterelle, où ils sont reçus par un nommé Marc, capitaine de la garde nationale. C'est-là où échouèrent toutes les mesures des délégués ; mais cette faute n'est pas leur fait. Ils avait tout prévu pour assurer le respect à la loi.

La générale bat dans la ville. Tous les hommes de couleur du complot se rendent aux forts.

Les troupes Européennes, la garde nationale blanche vinrent à la maison de la délégation. Les généraux Desfournaux et Beauvais s'y rendirent un moment après. Des hommes de couleur et des noirs s'y réunirent aussi.

La délégation donna l'ordre au général Desfourneaux de s'emparer des forts. 70 hommes s'y présentent, commandés par le chef-de-brigade Nadan ; ils furent repoussés par les rébelles. Nadan fut blessé et plusieurs autres tués.

Il faisait nuit : les forts occupés par les insurgés tirerent quatre coups de canon d'allarme. C'est le signal pour faire soulever les noirs. Le 5me. annonce qu'il faut égorger tous les blancs. En effet, avant minuit, il y eut au moins 10 mille noirs aux portes de la ville gardées par deux pieces de quatre.

Les délégués n'avaient pas assez de monde pour couper les communications du dehors de la ville avec les forts par l'habitation Oshiel ; c'est ce qui donna aux rébelles le moyen de parcourir la plaine et d'entraîner les noirs dans leur parti.

Les délégués ne s'occuperent alors qu'à préserver la ville de l'incendie et du pillage, et à protéger les citoyens, les femmes et les enfans. On établit des postes qui étaient placés à une portée de pistolet des forts.

La délégation donna l'ordre de rattaquer les forts dans la nuit, pour en mettre en possession les troupes de la république. L'attaque fut remise au lendemain ; elle était alors impossible.

Le chef-de-brigade, Petit, qui commandait le camp Perein, partit avec 250 hommes pour secourir la délégation. Arrivé aux portes de la ville, dans la nuit du 10, les soldats lui demanderent où il comptait les mener ; il répondit à la délégation, parce que ce sont

les ordres que j'ai reçus. Non, dirent-ils, nous voulons aller aux forts joindre nos freres. Ils y entraînerent ce brave militaire européen.

Il n'arriva près des délégués que 37 hommes des volontaires de l'Aube, qui se firent jour la baïonnete en avant à travers une multitude immense de noirs, des volontaires de la Seine, quelques hommes du 48me. régiment, enfin les restes de ces bataillons de héros passés en 1791 à St.-Domingue.

La nuit fut occupée à rassurer les citoyens et à prendre des mesures de conciliation.

Le 11, au jour, la délégation nomma trois commissaires pour porter aux citoyens retirés dans les forts des paroles de paix et la garantie qu'offrait la délégation par sa proclamation à ceux qui se soumettraient à la loi, de n'être poursuivis, recherchés, ni inquiétés pour les événemens de la veille attribués à de faux bruits. Lefranc était sommé de se rendre à bord de l'Africaine, pour être conduit au Cap, conformément aux ordres du gouvernement. En cas de désobéissance, il était déclaré en état de rébellion.

Les commissaires, porteurs de cette proclamation, étaient des hommes de couleur, chargés de dire aux rebelles tout ce que pouvait leur suggérer les malheurs qui menaçaient la ville et le département, pour les engager à rentrer dans l'ordre. Ces commissaires étaient Bonard, administrateur en chef du département de l'Ouest; Blek, commandant en chef la gendarmerie, Fontaine, aide-de-camp du général Beauvais, et Blanchet, sénéchal aux Cayes.

Ils s'acquitterent avec zèle de leur mission. Ces commissaires firent leur rapport une heure après à la délégation. Les rébelles faisaient plusieurs propositions ; elle accéda à toutes celles qui lui paraissaient raisonnables, par amour pour la paix, pour ne laisser aucun prétexte à la continuation de la révolte qui annonçait les suites les plus funestes.

La délégation arrêta que les forts « seraient gardés » par la garnison d'usage ; qu'Augustin Rigaud rentrerait dans sa maison, que les scellés seraient levés » chez-lui, qu'il continuerait son service. Il était mis » sous la sauve-garde de la loi et de la délégation.

» Que Lefranc serait tenu de se constituer prisonnier » dans le fort de la Tourterelle, sous la garde de la » garnison et sous la responsabilité du général Beauvais. Qu'il serait envoyé sur-le-champ un courier à » la commission pour lui demander de nouveaux ordres sur ce qui concernoit Lefranc.

» Qu'aussitôt après l'évacuation des forts, la délégation releverait ses postes et tout rentrerait dans » l'ordre accoutumé. Elle renouvellait la garantie de » l'amnistie qu'elle avait accordé par sa proclamation » du matin ».

Le même jour, elle fit une invitation à la paix, à l'union, à la confiance entre tous les citoyens. Il leur était défendu de troubler la tranquillité publique par des cris, par des provocations ou de toute autre maniere.

Ces dispostions dictées par la sagesse, par la prudence, auraient ramené ces hommes s'ils n'avaient été

qu'égarés : mais les chefs avaient un autre but. Ils étaient altérés du sang français, avides de pillage et jaloux de conserver l'autorité. Ils devenaient plus exigeants en voyant s'augmenter leurs forces.

Les rébelles dirent aux commissaires chargés de leur porter cet arrêté, qui contenait toutes les demandes faites par eux, qu'ils ne sortiraient des forts qu'à l'arrivée du général Rigaud, auquel ils avaient écrit depuis le 10; qu'ils ne reconnaissaient pas d'autres chefs.

Ils demandèrent aussi des vivres; ils menacèrent, si on leur en refusait, de marcher sur la ville.

La maison de la délégation était remplie de citoyens inquiets, de femmes et d'enfans qui, par leurs larmes, sollicitaient plus vivement que les menaces des conjurés. L'humanité détermina les délégués à faire donner des vivres seulement aux troupes légionnaires et non aux cultivateurs.

Lamontagne, contrôleur, et Bonard, furent envoyés dans les forts par le général Beauvais pour faire le récensement du nombre de soldats et officiers. Il résulta, de ce récensement, que ce nombre s'élevait à 791, et celui des cultivateurs, armés de lances et de manchettes, à 566, et à 3,000 non armés. C'était le 12 au soir.

Ici se montre ostensiblement la conspiration qui se tramait.

Suivant les envois de troupes faits au général Rigaud, il ne devait y avoir dans la ville que 37 hommes de la légion, et encore furent-ils conservés sur la réclamation d'Augustin Rigaud, pour garder le drapeau.

Le général Rigaud avait emmené lui-même tout ce qu'il avait pu prendre, non-seulement aux Cayes, mais même de la garnison de toutes les places où il avait passé. Il demandait des gardes nationales de la ville, si on ne pouvait lui envoyer des légionnaires; et il se trouve de celle-ci 791 hommes le 12 fructidor au matin. Ils n'avaient pu faire 40 lieues en deux jours de Tiburon aux Cayes. A quoi réservaient-on ces troupes que l'on tenait cachées? Ce n'était pas pour faire la guerre aux Anglais, mais aux Français; au gouvernement, pour s'opposer à la tenue des assemblées primaires.

Enfin les vivres furent envoyées. La délégation a plus fait : elle laissa la libre circulation des rafraichissemens qui étaient portés de la ville dans les forts, à l'exception du tafia et la communication des femmes et des enfans avec les rébelles.

Comme on ne pouvait attaquer les forts, la délégation se tint sur la défensive, pour ne pas laisser pénétrer dans la ville les cultivateurs armés de lances, et qui y auraient mis le feu.

Dès le 11 au matin, les délégués avaient écrit au général Rigaud que sa présence était nécessaire aux Cayes; que son frère avait été chercher un asyle dans les forts, dans la crainte d'être arrêté. Ils engageaient leur parole qu'ils n'avaient d'ordre que contre Lefranc. Enfin, ils lui disaient : nous vous autorisons à laisser le commandement de votre armée à un officier qui ait votre confiance, pour ne pas compromettre le succès de l'opération importante dont vous êtes chargé contre

les ennemis. Ils le pressaient, au nom de la patrie, au nom de sa propre gloire, de se rendre sans délai à la délégation, pour concourir à la pacification des troubles qui agitaient la ville des Cayes. Baudouin qui portait cette lettre se rendit à Tiburon en toute diligence.

Mais le général Rigaud qui avait écrit de Tiburon à Léogane, dès le 10, que Beauvais était arrêté; qui demandait chaque jour de nouvelles troupes, qui s'était opposé à leur casernement; qui demandait avec profusion et sans besoin, des armes et des munitions pour se faire un arsenal dans la ville même, en ruinant celui de la république, qui avait offert de faire continuer, à ses frais, les travaux de Lillet; mais ce général qui abhorait Desfourneaux, qui voulait reprendre le pouvoir suprême, et anéantir le gouveanement, pour protéger des conspirateurs armés contre les Français, n'était pas l'homme qui devait les défendre.

Dans la journée du 12, l'audace des rebelles fut à son comble; elle ne connut plus de frein.

Augustin Rigaud et Lefranc écrivirent à la délégation que si elle ne fesait débarquer sur-le-champ du bord de l'Affricaine, Gavanon, ex-ordonnateur, et Tuffet Lavarine, les troupes des forts marcheraient sur la ville, et mettraient tout à feu et à sang à vingt lieues à la ronde.

Ils envoient Beauvais dans les forts parler aux rebelles; il fut chargé de leur dire de la part des délégués, et de leur faire cette proposition; que si c'était leurs têtes qu'on desirait, ils allaient se rendre dans les forts

et les leur porter; mais qu'on épargnât leurs concitoyens, et qu'on mit un terme aux malheurs publics.

Le général Beauvais fut méconnu ; cependant il avait obtenu leur confiance dès le commencement de la révolution ; il les avait conduits à la conquête de la liberté. Ce général fut menacé : eh bien ! leur dit-il, puisque vous êtes des assassins, que vous méconnaissez les autorités légitimes, assassinez-moi donc le premier !

Ce général ne put rien obtenir des rébelles qui mirent le comble à leur outrage, en fesant dire qu'ils conservaient le respect dû aux délégués.

Déjà sourdement on commençait à demander à la délégation l'embarquement du général Desfourneaux et celui du délégué Rey, quant une députation vint le lui notifier officiellement de la part de Lefranc et d'Augustin Rigand On n'osait pas s'expliquer sur le délégué, mais on laissait entendre les intentions des rébelles à ce sujet. Enfin, on finit par demander leurs têtes.

Dans cette pénible situation, la délégation jugea bien que rien ne pouvait arrêter l'audace des rebelles, et qu'ils allaient se porter aux derniers excès de la violence; elle prit un arrêté le 13, par lequel elle fait l'énumération des attentats commis depuis le 10. La délégation déclare « qu'elle restera à son poste jusqu'à ce » qu'elle en soit chassée par la force ou rappellée par ses » commettans. Elle charge le délégué Rey et le général » Desfourneaux d'aller rendre compte à la commission » au Cap, des évenemens qui se passaient aux Cayes. » Cet acte comme tous les autres a été imprimé.

Déjà, dans la campagne, plusieurs assassinats avaient été

été commis. L'insurrection était générale ; des détachemens nombreux sortis des forts se répandaient sur les habitations pour en enlever les blancs, les femmes et les enfans qu'on y conduisait. De toutes parts la désolation était générale ; des familles entieres, pour se soustraire à la fureur de la réyolte, cherchaient un asyle dans les bois.

La délégation avait envoyé, de son côté, des hommes dont l'influence pouvait ramener les noirs à reprendre leurs travaux. Elle avait confié cette mission au brave noir Armand, inspecteur des cultures ; à l'Ile-Adam, jeune homme de couleur, plein de patriotisme et d'amour pour la France, et à deux autres noirs : Edouard, premier aide-de-camp du général Desfourneaux, et Fontaine, celui du général Beauvais, également intrépides et dévoués à la république et à la liberté.

Ils étaient parvenus à calmer les noirs, à les faire revenir de l'opinion qu'on leur insinuait, que la délégation voulait les remettre dans l'esclavage.

Les rebelles envoyèrent des détachemens pour se saisir des députés. La délégation instruite de ces dispositions, depêcha, dans la nuit, des couriers pour prévenir ses commissaires ; ils étaient déjà arrêtés.

On attendait d'heure en heure, de moment en moment, l'arrivée du général Rigaud. La délégation comptait encore sur lui.

Elle avait empêché qu'on en vint aux mains, qu'il y eût une amorce de brulée dans la ville ; les postes respectifs s'observaient.

Rey et Desfourneaux qui devaient partir dans la

nuit du 13 au 14, ne s'embarquèrent que le 14 au matin. Ce fut un malheur bien grand.

Le bateau qui les porte leve l'ancre : à peine est-il un peu éloigné que les forts de Lillet et de la Tourterelle tirent dessus, du canon de 18, pour le faire mouiller.

Le bateau poursuit sa route en passant par Château-Dun, batterie gardée par la délégation ; mais il fesait calme.

Cette fois les forts tirerent les cinq coups d'allarme pour tout égorger ; après un intervale suffisant pour marquer ce signal de mort de la race européenne, les forts continuerent à tirer sur le bateau ; ne pouvant l'atteindre, Augustin Rigaud et Lefranc envoyerent sommer les délégués, par des artilleurs, de livrer le poste Chateaudun, pour tirer sur le bateau. Ces demandes se fesaient toujours le pistolet sur la gorge, par des hommes ivres.

Ces artilleurs furent renvoyés au général Beauvais qui fesait alors la visite des postes. Il ne s'agissait que de gagner du tems pour laisser éloigner le bateau.

Ces artilleurs se portèrent à Château-Dun ; les républicains qui gardaient ce poste le défendirent avec courage.

La municipalité vint alors en corps à la délégation pour la solliciter de donner l'ordre de faire rentrer ce bateau, et de livrer Château-Dun. La délégation fit à la municipalité la réponse que méritait une demande aussi lâche et aussi coupable. Cette municipalité fut fidelle à ses devoirs, elle n'abandonna point les délégués.

Le canon tirait encore sur le bateau, mais inutile-

ment alors ; mais l'affreux signal de mort avait été donné. Le bruit du canon avait encore ajouté à la fureur qui animait et les rebelles et les noirs, qui attendaient le moment d'entrer dans la ville.

On fesait courir sur le bateau par deux warichs chargés de légionnaires ; plus légers que le bateau non-armé, ils l'atteignirent. Ce fut le moment le plus douloureux pour les spectateurs. Depuis le 12 les postes de la délégation s'affaiblissaient ; les plus lâches se réunissaient aux rébelles, les autres cherchaient à fuir ou à se cacher. Le 14, la désertion devint presque générale, il n'y avait plus que les 37 volontaires nationnaux de l'Aube, 70 hommes de Bervick, et quelques braves républicains de la garde nationale que le danger n'avait point ébranlés.

La maison de la délégation, ses environs, tout était garni de citoyens tremblans qui cherchaient moins à se défendre qu'à trouver une protection auprès des délégués.

On apprend le 14, à huit heures du matin, que le général Rigaud est à deux lieues de la ville, et qu'il y est avec toute son armée. Les délégués étaient instruits de sa marche ; ils savaient aussi que dans la nuit il s'était rendu dans les forts, et qu'il était revenu à l'habitation Berau ; enfin il est à dix heures aux portes de la ville. Rigaud avait fait distribuer 40 cartouches à chaque soldat.

Les délégués lui députerent le général Beauvais, l'administrateur Bonnard et Desclaux, commandant de la garde nationale. Ils étaient chargés de dire au général Rigaud que les délégués l'attendaient pour prendre

de concert avec lui, les mesures nécessaires pour le rétablissement de la paix, qu'ils l'attendaient avec impatience pour l'embrasser et terminer des dissensions malheureuses.

Le général Rigaud reçut mal Beauvais, il lui dit : pourquoi n'es-tu pas à ton poste, dans les forts. Ce n'était pas pour Beauvais le moment d'une explication.

De retour à la délégation, le général Beauvais, sans dire tout ce qui s'était passé, faisait assez pressentir que le général Rigaud prenait parti pour les rébelles. Il offrit un asyle aux délégués à Jacmel, où ils seraient respectés par les troupes. Il avait été témoin de tous les sacrifices faits par eux à la paix.

Les délégués connaissaient la probité du général, la franchise de son caractere, les intentions pures qui l'animaient : ils rejetterent ce parti en lui répondant qu'ils devaient mourir à leur poste. Ils espéraient encore que leur présence sauverait leurs malheureux concitoyens.

Un moment après le général Rigaud fait demander aux délégués s'il peut entrer dans la ville. Ils ordonnèrent qu'on baissat les canons et qu'on lui rendît les honneurs dus à son grade, et l'inviterent à n'entrer qu'avec son état-major ; toute résistance devenait impossible : les délégués ne voulaient fournir aucun prétexte à l'engagement d'une affaire : elle eût été suivie d'un incendie général. Les délégués devaient se sacrifier.

Pendant ce temps les rébelles des forts se formaient en colonnes pour marcher sur la ville.

Le général Rigaud écrit une lettre à Bervick qui est le comble de la perfidie. Il lui disait : « Vous savez » que j'ai toujours été votre ami, que je le suis encore. » Vous savez que j'aime la tranquillité, réunissez-vous » à moi. » Bervick vint consulter les délégues sur cette lettre. Ils lui ordonnerent de rester à son poste ; il y demeura fidele. Salomon, chef-de-bataillon de ce corps, passa du côté des rébelles.

Le général Rigaud entre aux Cayes, non-seulement avec son armée, mais même avec tous les negres qu'il avait pû réunir sur une route de 30 lieues, et ceux de la plaine qu'il trouva rassemblés aux portes de la ville. Ceux des forts entrerent en même temps ; il n'y eut aucune résistance, les délégués l'avaient défendu.

Ici, la plume se refuse à décrire l'horrible spectacle que présente dans sa rage cette multitude égarée, enfonçant les portes des maisons, pillant, égorgeant tout ce qu'elle rencontre. Elle se porte aux prisons où étaient détenus ceux qu'auparavant Lefranc avait voulu faire massacrer a St.-Louis. C'est là que commença la fusillade des légionnaires. 60 personnes périrent dans cette journée.

La maison des délégués est cernée. On veut désarmer les volontaires nationaux de l'Aube ; qui étaient dans la salle de la délégation. Ils se mettent en bataille dans la rue ; ils cherchent la mort plutôt que de souscrire à se laisser désarmer par de vils assassins. Ils garderent leurs armes et leur poste. Bervick gardait l'arsenal.

Le général Rigaud feignit de se trouver mal, pour ne porter aucun obstacle au massacre et au pillage et il se faisait donner de soins, tandis que ses soldats, ou

plutôt ses satellites portaient partout la terreur et la mort.

C'est dans ce moment encore que le bateau qui portait Rey et Desfournaux vint mouiller presque sous les fenêtres de la délégation.

Quatre mille hommes attendaient avec impatience les victimes qu'ils voulaient manger. On ne veut pas même épargner les matelots. Une fusillade est faite sur le bateau. Elle ne cesse que quand on annonce que Rey et Desfourneaux se sont sauvés dans un canot à l'isle à Vache. Marin, commissaire du directoire exécutif, décoré de son écharpe, se présente dans ce moment; il veut parler : il est percé de coups.

On se porte de nouveau chez les délégues, la galerie de leur maison était remplie de citoyens qui s'y étaient refugiés. On veut tirer sur la maison et y mettre le feu. Les délégués se présentent ; ils rappellent les troupes et les noirs à la paix. Ils en furent écoutés pour la derniere fois.

Mais la maison des délégués n'était plus un asyle assuré ni pour les femmes, ni pour les enfans. On leur offre celle du général Rigaud, tout le monde s'y porte. Les citoyens cachés chez eux, dans la ville, payaient très-cher la protection d'un officier ou d'un soldat légionnaire ; pour les y conduire : on les rançonnait.

A midi, les délégués n'avaient auprès d'eux que quelques amis particuliers, la municipalité, le général Beauvais et son aide-de-camp Fontaine. Ils n'abandonnerent point les délégués.

Beauveais fut encore parler au général Rigaud. Il lui demandait s'il était devenu le chef d'assassins ; que pour lui il était à son poste auprès des délégués, et qu'il n'en sortirait pas.

Les délégués écrivaient au général Rigaud. Ils lui représentaient la gloire qu'il pouvait acquérir en employant son influence et la force dont il pouvait disposer pour arrêter le carnage. Ils le sollicitaient de venir auprès d'eux, ils le pressaient, ils le conjuraient, au nom de l'humanité. Ils lui disaient que le rétablissement de l'ordre dans ces circonstances étaient au-dessus d'une bataille gagnée.

Il fit dire aux délégués, par Beauvais et par Bonnard, qu'ils devaient sentir leur impuissance pour rétablir la tranquillité publique. Il demandait les pouvoirs nécessaires afin d'agir ; que sans cela il ne pouvait rien faire, parce qu'il ne voulait pas s'exposer à être timpanisé dans les proclamations de la commission et de la délégation pour avoir exercé une autorité qu'il n'avait pas.

Les délégués hésiterent un moment, mais il fallait sauver la chose publique en danger.

Ils prirent l'arrêté qu'ils rapportent comme une preuve authentique et de leur dévouement et des sacrifices qu'ils ont fait pour le salut de leurs concitoyens.

« Les délégués considérant que le salut du peuple » est le premier devoir du gouvernement comme la » premiere des lois, et que, dans les circonstances ac- » tuelles, ils sont dans l'impuissance de l'opérer.

Chargent le général Rigaud de prendre les me-

» sures convenables pour le rétablissement de l'ordre » et de la paix, mettent sous sa sauve-garde et sous sa » responsabilité, la sûreté des personnes et des pro- » priétés, la liberté individuelle des citoyens, le dé » pôt sacré de la constitution et des lois, et l'inves- » tissent des pouvoirs nécessaires pour sauver la patrie. »

Ce dernier acte des délégués, le général Rigaud n'en avait pas besoin : le devoir de sa place, comme commandant de la force armée, lui donnait les mêmes pouvoirs. Les délégués n'avaient ni l'intention ni le droit de transmettre ceux qu'ils tenaient de leurs commettans au général Rigaud.

La nuit du 14 servit à piller le maisons des blancs entassés chez le général Rigaud, et à enlever les citoyens inscrits sur les listes des proscriptions. Ils étaient conduits au fort de Lillet.

Le 15 au matin, la force armée se porta chez les délégués. On enleva leurs archives et leurs effets : leur maison fut pillée. Ils furent gardés à vue. Augustin Rigaud vint les insulter et exciter à les faire massacrer. Au fort Lillet on fusillait les prisonniers pris dans la nuit. Un prétendu conseil populaire s'était établit ; il tenait ses séances à Lillet : il était composé des rébelles. Ce conseil, dès le 14, avait déclaré remettre tous les pouvoirs au général Rigaud.

Une adresse fut faite le même jour, au général, par les citoyens réunis dans sa maison, ils le sollicitent de prendre les rênes du gouvernement, au millieu des gémissemens plaintifs de leurs femmes et de leurs enfans. Ils espèrent adoucir le tyran en se rendant à ses vues.

Le 15 se passe encore à piller et à fusiller à Lillet les partisans de la faction française.

Vers la nuit le général Rigaud vint chez les délégués accompagné de Lamontagne, contrôleur, et de quelques autres citoyens qui penserent que cette entrevue allait décider la paix et remettre l'ordre.

Les délégués n'avaient pas la même opinion ; on se reçut politiquement des deux côtés. Les délégués renouvellerent leurs instances, leurs prieres, pour déterminer le général à mettre un terme aux malheurs publics. Mais, selon lui, il n'était pas encore le maître. Les esprits étaient encore trop aigris. Il n'avait pas repris toute l'influence que les délégués lui avaient fait perdre.

Les délégués lui offrirent une amnistie sur ce qui s'était passé depuis le 10, si le général croyait cet acte salutaire dans le moment pour tout calmer. Les maux n'étaient point encore aussi grands qu'ils le sont ensuite devenus.

Il s'agissait de sauver les prisonniers retenus à Lillet, et d'empêcher que la commotion ne se fît ressentir dans les départemens du Sud et de l'Ouest.

Le général Rigaud répondait au contraire que l'on opposait la résistance à l'oppression, et que ceux qui pouvaient être regardés coupables ne l'étaient pas.

Les délégués lui parlerent de l'enlevement des papiers du gouvernement ; il protestait qu'il n'en avait pas donné l'ordre, mais que ces papiers seraient examinés par une commission. Le but était de rechercher les individus et les fonctionnaires publics qui avaient

correspondu avec les délégués. C'était vouloir proscrire tous les citoyens attachés à leur pays, parce qu'il y en avait très-peu qui n'eussent adressé des plaintes contre Rigaud ou les commandans militaires. Plusieurs ont été fusillés par la raison qu'ils avaient mal parlé de Rigaud.

Les papiers trouvés dans les males de Rey et de Desfourneaux donnerent lieu à cette recherche extraordinaire.

Ils avaient conservé les notes écrites par Brébion et Baudoin, par lesquelles ils instruisaient la délégation de la conspiration qui se tramait. On croyait saisir de nouveaux renseignemens et s'emparer de la correspondance de la commission.

Les 16, 17, 18 et 19, les fusillades des blancs continuerent; chaque jour, 10, 12, 15, 20 victimes étaient sacrifiées. Rigaud dirigeait ces exécutions, de concert avec Lefranc. On prenait un citoyen chez-lui ou chez le général Rigaud, on l'emmenait à Lillet où il était fusillé. Marc était chargé des arrestations. On en voulait particulierement à ceux venant de France; ce sont ceux qu'on recherchait avec plus de soin, comme appartenans à la faction française.

On a égorgé tous ceux qui, soit par leur caractere soit par leurs connaissances des localités pouvaient donner des inquiétudes aux chefs de la révolte.

Le général Rigaud était tranquille spectateur de ces assassinats et du pillage. Cependant il avait les pouvoirs nécessaires, il avait la force à sa disposition, il ne s'y opposait pas.....

Le 17, il se transporte à Lillet pour ramener chez lui des prisonniers, dans le nombre desquels était le

capitaine Romanet et le brave Petit, tous deux couverts de blessures pour la cause de la liberté en France. Petit et Romanet étaient l'un et l'autre du bataillon de l'Aube.

Les prisonniers arrivent : ils sont renvoyés dans leurs maisons. Romanet et Petit restent chez Rigaud. Le lendemain, Salomon vint les chercher, ils sont livrés et fusillés. Mais Petit avait contre lui de pouvoir balancer, par son influence, le général Rigaud. On a également fusillé des noirs et des hommes de couleur même, parce qu'ils s'étaient prononcés pour la défense du gouvernement et de la loi ; mais ils étaient coupables ; parce qu'ils étaient de la faction française, dont les délégués étaient les chefs. C'est ainsi que l'on qualifiait honorablement les citoyens fideles à leur patrie. C'était un crime de tenir à une faction de 25 millions de héros qui ont vaincu l'Europe. C'était l'affranchi Rigaud que la république a tiré du néant, c'est une poignée d'esclaves qui punissaient de mort les vertus des Français.

Vausoust, militaire intrépide, s'était sauvé des prisons anglaises du Port-au-Prince. Depuis quelques jours, il était aux Cayes, pour donner des renseignemens utiles au gouvernement. Il avait un parti considérable au Port-au-Prince, qui n'attendait pour agir que les ordres des délégués ; il est fusillé. Mais occupé de massacres, les révoltés exposaient à l'invasion de l'ennemi les places frontieres. Les troupes qui les gardaient étaient accourues aux Cayes pour partager le pillage.

Les délégués ne purent jamais obtenir celles nécessaires pour couvrir ces places.

Les aides-de-camp de Desfournaux, Menou et Edouard sont fusillés le même jour. Ce dernier, qui est un noir, mourut en héros ; il dit aux noirs qui devaient tirer sur lui : Mes amis, mes freres, « je suis » venu de france pour vous faire aimer ces généreux » français qui vous ont donné la liberté ; et vous les » égorgez pour servir des maître ! oui, tuez-moi, afin » que je ne sois pas témoin de votre ingratitude, de » vos forfaits ! Mais laissez faire ces scélérats, dit-il, » (en montrant des hommes de couleur) et ne me » donnez pas la douleur de périr par vos mains. »

Laure, jeune homme attaché à la délégation, comme secrétaire, est aussi fusillé.

Esmenard, capitaine de la garde nationale, et Rambert, adjudant-major, sont fusillés. Ces deux braves français, militaires, malades dans leurs lits, sont arrachés des bras de leur femmes et de leurs enfans....!

Chaque citoyen attendait son tour pour aller à Lillet, chaque chef des conjurés choisissait ses victimes.

Châlon en fut une nouvelle.

On portait les cadavres dans une chaloupe à la mer. Lefranc appellait cela : faire embarquer son monde.

Bonzami, l'un des plus riches négocians des colonies, fut également sacrifié, ses magasins et ses coffres pillés dans la journée du 17. Nous donnerons la liste de ces martyrs de leur fidélité à la république. On

fait monter le nombre à 280, soit tués aux Cayes ou dans les communes du département.

Le plus grand nombre sont des militaires qui tous avaient concourus à fonder la république dans la journée mémorable du 13 vendémiaire. Ceux des officiers civils et militaires qui ont échappés, n'ont dus leur salut que par le soin de quelques hommes de couleur qui les reçurent chez eux.

Le 18, le commandant Salomon vint prendre les délégués pour les conduire dans une autre maison. Ils demanderent que le général Beauvais les accompagnât; il s'y rendit avec Lamontagne, contrôleur.

Ils traverserent la ville sans essuyer d'injures. On parut même très-respectueux à leur égard. C'était le jour et le moment où l'on égorgeait deux victimes près la maison d'Augustin Rigaud.

Arrivés à la maison qu'on leur désignait, Salomon leur dit : le peuple a déclaré que vous aviez perdu sa confiance, donnez-moi vos armes; vous êtes en état d'arrestation.

Le général Beauvais ignorait cette décision. Il en fut frappé.

Arnaud Prety, chef-d'escadron, chargé par la commission des paquets pour les délégués, fut arrêté à Cavaillon. Daury, commissaire du directoire exécutif, le prévint des troubles des Cayes : il fit déposer les paquets à la municipalité; il l'engagea à se sauver : il fut arrêté à l'Ance-à-Veau. Le général Rigaud fit la demande des paquets; la municipalité s'y opposa; elle

répond qu'ils sont adressés aux délégués, et qu'elle ne peut les remettre qu'à eux seuls. La force les contraint. Les paquets sont portés chez le général Rigaud. Daury est fusillé et les membres de la municipalité emprisonnés.

Arnaud est amené aux Cayes le 18 chez le général Rigaud, celui-ci l'envoit chez son frère Augustin pour le mettre en sûreté. Il n'y arrive pas qu'on lui coupe le nez, les oreilles, on lui arrache les yeux et on lui coupe le col et les parties entre deux sabres.

Mais le général Rigaud portait une haine mortelle à Arnaud ; *c'est pourquoi il l'envoyait en sûreté chez son frère.*

Baudouin éprouva le même sort qu'Arnaud. C'était l'auteur des notes qu'on avait trouvées dans les papiers de Rey et de Desfournaux. Ces horribles massacres se fesaient en plein jour par les légionnaires. Le citoyen Besson, envoyé par la commission près les délégués, pour une mission particulière est arrêté, on le menace de le fusiller s'il n'en rend pas compte. Rigaud l'interroge ; les bourreaux étaient prêts. Besson persiste à ne rien dire. Il préfere la mort à violer les secrets du gouvernement : on lui laisse la vie pour la lui faire passer dans les tourmens les plus cruels. C'est le prix qu'on réserve à la vertu et à l'héroisme.

Le citoyen Besson annonce que le citoyen Barras est nommé par la commission pour remplacer Rey en qualité de délégué. Rigaud donne les ordres pour le faire arrêter, aussi-tôt qu'il mettra le pied sur le ter-

ritoire du département ; il eût été sacrifié s'il n'eût été prévenu aux Gonaïves de ce qui se passait dans le Sud ; il repassa au Cap.

Les délégués, depuis le 18, ne voyaient plus personne, ils étaient au secret ; on les avait privés des moyens de pouvoir écrire.

Le général Beauvais consterné par tant d'horreurs, vivait mal avec le général Rigaud ; il fut même question de le fusiller, mais on fut retenu, parce qu'il avait quatre-vingt hommes de sa légion qui auraient péri pour le défendre. Il se décide à partir le 20 pour Jacmel, malgré les représentations des délégués. Il vint les voir le 19 ; il répandit des larmes en les approchant : il leur assura qu'il ne pouvait les défendre aux Cayes, qu'il leur serait plus utile rendu à son armée ; il lui était impossible de rester plus long-tems parmi des assassins et des rebelles.

Le général Beauvais a tenu la conduite la plus honorable, depuis le commencent des troubles jusques à son départ. Il fit à Rigaud des adieux qui renferment une grande vérité : *Notre cause*, dit-il, *a été belle, jusqu'à présent, elle a trouvé des défenseurs ; aujourd'hui la honte va nous poursuivre, les Français ne pourront nous regarder sans frémir :* il monte à cheval et part.

Pinchinat arriva aux Cayes le 18, il était derriere le rideau ; c'est lui qui dirigeait les machines de la conspiration. Il répétait son propos favori : *Nous en égorgerons tant, que nous devons croire que les blancs ne seront pas tentés de venir à St.-Domingue.*

Le 20, il vint voir les délégués avec le général Rigaud. Ce n'était pas pour une réconciliation, elle était impossible des deux côtés. Il y eut même entr'eux et le général, des explications très-vives, et beaucoup d'emportement de la part de celui-ci. Il reprochait à la commission, aux délégués et à la France, d'avoir le projet d'anéantir les hommes de couleur. Ses reproches portaient particulierement sur Laveaux, les commissaires Sonthonax et Raimond. Il regardait ce dernier comme un transfuge de leur couleur.

C'est encore à cette occassion que *Pinchinat et Rigaud disaient aux délégués : On dit que nous sommes les ennemis des blancs ; mais si nous l'étions, nous n'aurions qu'à faire un geste, en un moment ils disparaitraient ; et vous en voyez les effets.*

Les délégués leur connaissaient cet épouvantable pouvoir ; mais ils savaient aussi qu'ils étaient retenus par la crainte de disparaître eux-mêmes et tous les hommes de couleur, par les noirs.

Le général Rigaud prend congé des délégués, en promettant de les visiter quelques fois ; il ne l'avaient pas vus depuis le 15.

L'ordre se rétablissait aux Cayes, ou plutôt la terreur règnait ; deux blancs ne pouvaient être ensemble. Les dominateurs couverts de sang en étaient plus insolens. On n'osait regarder la maison des délégués pour ne pas être suspect. Le médecin Décout fut le seul qui osa braver l'opinion publique pour venir voir les délégués, il obtint un ordre du général Rigaud. Decout leur donnait des consolations et des secours.

Le

Le 24, Salomon se rend encore avec des légionnaires pourfaire une nouvelle visite dans leurs papiers. On enleva leur argent et les effets qui n'avaient pas été pris le 15. Quarante brevets en blanc, signés par la commission, et leurs papiers personnels; on fit un procès-verbal cette fois, des objets, enlevés.

Lefranc était encore aux Cayes; le général Rigaud l'envoie reprendre son commandement à St.-Louis : il y arrive, et pour début, il assassine une femme de sa propre main. Le lendemain 8 citoyens européens sont fusillés sur la place.

Il se porte à Aquin, il fait emprisonner 14 citoyens. Ils devaient être sacrifiés, mais Blutier, homme de couleur, qui commandait cette partie, s'y oppose. Il menace lui-même Lefranc. La commune soutient Blutier; on relâche quelques jours après les prisonniers.

A l'Ance-à-Veau et jusques dans les montagnes, mêmes assassinats, commandés et exécutés par Lefranc.

Enfin Beauvais arrive à tems à Léogane et à Jacmel; le sang y allait couler comme aux Cayes. Les adresses incendiaires du général rebelle n'étaient pas propres à calmer les esprits; Rigaud desirait entraîner Beauvais dans tous ses crimes. Il voulait plus, il tendait à séparer les deux départemens de la commission et à faire scission avec elle. Le terrein qu'occupent les Anglais et qui sépare le Nord du Sud, et de la partie de l'Ouest, que commande Beauvais, favorise ce projet d'indépendance.

Rigaud s'était prononcé pour la scission. Le couteau

sur la gorge, il avait fait signer, le 14, à tous les citoyens réunis dans sa maison, une adresse qui peint la situation douloureuse où ils se trouvent, ils s'expriment ainsi : « Considérant qu'il n'y a pas un moment à perdre « au milieu des gémissemens plaintifs de nos femmes » et de nos enfans, nous signons tous individuellement » la prière que nous adressons au général Rigaud, de » prendre les rênes du gouvernement ».

L'adresse du 14 faite par la commune des Cayes à la commission, est une déclaration plus authentique de la volonté du rebelle. Il leur fait dire : « Quant à » présent, nous n'avons qu'un vœu à vous adresser, » qui vous a déja été consigné dans un arrêté du con- » seil populaire, en date du 14, celui de la déléga- » tion de la même date, qui a rappelé le général Ri- » gaud à la tête du gouvernement ; enfin, l'adresse de » tous les citoyens audit général, tendante à ce que » les pouvoirs soient remis en ses mains, jusqu'à ce » que le corps législatif et le directoire exécutif de « France aient été instruits des événemens, et pris » des nouvelles mesures pour en prévenir le retour.

» Voilà, continuent-ils, le vœu des citoyens de la » ville des Cayes, des cultivateurs de la pleine ; vœu » qui est celui du département du Sud et des quartiers » de l'Ouest. Ne vous y trompez pas, si des mesures » violentes étaient prises dans les circonstances orageuses » où nous sommes, elles ne pourraient qu'entraîner le » bouleversement total de cette partie précieuse de » l'île ; l'orage gronde encore, laissez nous dans le » port où nous venons de trouver notre salut ». C'est-

à-dire, laissez maître notre tyran, pour qu'il ne nous dévore pas tous.

Tous les citoyens s'empressaient à l'envie de signer ces adresres. Ils préféraient des chaînes à la mort; et après avoir souscrit à ces conditions humiliantes, plusieurs ont trouvé l'un et l'autre. Mais ces signataires doivent être assurés de la clémence du gouvernement; les délégués la sollicitent au nom de l'humanité.

Les délégués n'avaient aucune connaissance de ces adresses, lorsque le général rebelle leur en envoya des copies officielles; il leur fit également demander une lettre pour des députés porteurs des adresses à la commission. Ils reçurent l'encre, les plumes et le papier nécessaires.

Dans cette lettre, les délégués sollicitaient la commission de couvrir, s'il était possible, d'un voile impénétrable, des crimes aussi grands. Ils demandaient leur rappel: ils ne pouvaient parler de leur position. La lettre fut remise à Salomon, qui la porta au général Rigaud; elle passa aussi au conseil populaire.

Salomon, porteur des décisions du conseil, rapporta aux délégués que le peuple avait déclaré qu'il ne voulait ni de cette lettre, ni de l'amnistie qu'ils demandaient, et que le peuple n'écrivait à la commission que pour lui manifester ses intentions irrévocables.

Les délégués firent une autre lettre dont les députés ne se chargerent que pour avoir une garantie en arrivant au Cap.

On parlait aussi du desir d'envoyer une députation

au commissaire Roume, délégué à Sto.-Domingue, afin de l'engager à se rendre aux Cayes pour y rétablir l'ordre dans le département. La commune lui députa trois commissaires. On demande une lettre aux délégués pour le commissaire Roume ; cette lettre fut également soumise au peuple, c'est-à-dire à son maître. Les délégués pressaient Roume de se rendre sans délai aux Cayes pour y diriger les affaires du gouvernement. On paraissait avoir en lui la plus grande confiance.

La réponse fut que le peuple ne voulait pas que le citoyen Roume vint aux Cayes prendre place au-dessus de Rigaud, qui voulait paraître tenir, par quelques rapports à l'autorité légitime, et couvrir ses attentats

Rigaud s'occupait aussi a envoyer des commissaires en France pour rendre compte de ce qui s'était passé

Il fit nommer ces commissaires par la commune des Cayes ; il fit aussi rédiger une adresse pour le corps législatif et le directoire exécutif.

Dans aucunes de ces adresses fabriquées, on ne fait aucun reproche aux délégués. On s'appesantit sur Rey et Desfourneaux ; l'on saute à pieds joints sur les événemens, on ne donne aucun détail ; il n'en n'est pas mention. Les délégués présentent ces adresses comme un témoignage éclatant de leur conduite.

Ils doivent enfin rendre justice à leur collegue Rey : il avait seulement contre lui de connaitre parfaitement les localités, mais les délégués doivent déclarer, que jamais Rey ne leur a donné occassion de remarquer l'inimitié qui, dit-on, avait existé entre lui et Rigaud.

On ne détestait autant le général Desfourneaux, que

parce que Rigaud redoutait et son grade supérieur et ses facultés militaires ; enfin, Desfourneaux était un général Français, et c'en était assez pour lui attirer la haine des factieux.

Les commissaires nommés furent Garrigon, Lachapelle, Reneume, Pinchinat, decout et Fontaine.

Mais Pinchinat peu rassuré par ses crimes connus en France, au lieu de s'y rendre directement, se détermine à prendre la route d'Angleterre, sous le prétexte de courir moins de Danger dans la traversée, en allant en parlementaire, porter des prisonniers anglais à Ports-Moulth, sans autorisation du gouvernement. C'est d'Angleterre où l'on se fait une gloire d'accueillir les criminels d'état, que Pinchinat veut observer les événemens, et prendre la route de France, suivant les circonstances. C'était aussi pour mettre sa fortune à couvert. On prétend encore que ce voyage en Angleterre avait pour but principal de traiter avec Pitt pour la livraison du Sud de St.-Domingue (1).

Les députés de Rigaud envoyés vers la commission, arriverent aux Cayes le 18 vendémiaire, avec lés gé-

---

(1) Ce qu'il y a de certain aujourd'hui, c'est que des propositions ont été faites au commandant Anglais du Môle. Pinchinat a été pris en sortant des Cayes et conduit du Môle en Angleterre, suivant ses desirs. Lon remarquera aussi que Pinchinat, défendu à la tribune par *Vaublanc*, a été envoyé en France sur sa parole, 20 jours avant le 18 fructidor, tandis que nos braves français gémissaient dans les prisons anglaises sans nourriture.

néraux Martial Besse et Chanlatte, porteurs d'un arrêté par lequel elle en joignait à ses délégués et aux officiers civils et militaires qui les avaient accompagnés dans le Sud, de se rendre près d'elle pour y rendre compte de leur conduite. Les instructions données aux généraux, et les moyens également prudens et politiques employés par la commission pour retirer ses délégués des mains des rébelles, méritent de leur part la plus grande reconnaissance. Ils doivent également beaucoup à la sagesse du général Martial Besse.

Le général Rigaud cependant exigeait qu'on consultât la commune, sur l'arrêté de la commission ; on voulait aussi faire un appel au peuple dans tout le département, pour prendre son avis sur le départ des délégués. Il n'en coûte rien de mettre le peuple en avant; Rigaud croit s'être assez bien caché derriere lui, pour ne pas être apperçu.

A cette époque, l'oppression qu'éprouvaient les deux delégués qu'on aimait, et dont on était forcé d'admirer le courage ; la crainte née de la réflexion qui commençait à saisir les coupables, tout concourut à déterminer Rigaud.

Les délégués s'embarquerent le 13 vendémiaire pour Santo- omingo, avec l'ordonnateur Jodlinger et quatre officiers ; ils doivent à l'ordonnateur beaucoup de reconnaissance, autant pour son zèle que pour avoir fourni secrettement aux délégués, les moyens d'exister. Il leur fut secrettement donné avis de s'embarquer plutôt que d'aller par terre, jusques à Léogane, pour

éviter de passer à Saint-Louis, où commande Lefranc.

Les délégués avaient un parti qui pouvait se montrer pour eux; les noirs mêmes commençaient à revenir de leur égarement. Ils desiraient prévenir de nouveaux malheurs.

Ils furent accueillis à bras ouverts à Santo-Domingo par le commissaire Roume. Les Espagnols leurs donnerent des marques particulieres d'intérêt. Les députés de Rigaud y arriverent en même-tems; le commissaire Roume ne voulut ni les recevoir ni ouvrir leurs paquets. Il chargea les délégués de les remettre à la commission : il déclara à ces députés que le général Rigaud pouvait arranger *sa monarchie* comme il l'entendait, mais qu'il n'irait au milieu des rébelles et d'assassins des Français, que précédé par des bayonnettes républicaines.

Plus de quinze cens familles françaises se sont retirées à Santo-Domingo pour fuir les lieux où commande Rigaud. Le citoyen Roume a eu la précaution de leur faire faire des déclarations sur les troubles des Cayes; il les a adressées par triplicata au ministre de la marine. Ce sont de nouvelles pieces que les délégués invoquent en leur faveur.

Avant le départ des délégués, tout ce qu'ils avaient fait a été renversé. La justice de paix et les fonctions attribuées aux administrations municipales, ont été rendues aux commandans militaires. Les commissaires du directoire exécutif, non-assassinés, ont été destitués. Les reglemens sur la culture et les cultivateurs, rendus nuls; les arrêtés des délégués, sur des objets

d'administration, infiniment importans, et approuvés par la commission, supprimés; les nominations faites par les délégués, abolies; les arbres de la liberté et les autels de la patrie, renversés. Enfin, les amis de la France y ont été assassinés : il en existe encore sous l'oppression la plus cruelle.

Rigaud et ses complices ont détruit tous les liens, tous les rapports qui unissent à la république la partie du territoire où il commande en maître. Il s'est mis en défense contre les lois et les troupes françaises; il fait travailler à fortifier différens points où elles peuvent débarquer; il a fait déclarer, par des adresses, qu'il ne reconnaissait plus la commission, autorité légitime et constitutionnelle. Dans ce moment même il excite, par des émissaires, par des lettres qu'il fait circuler avec profusion, des généraux fideles à entrer dans la rebellion, et à s'affranchir de l'autorité nationale. Il dévoue la race européenne aux vengeances et à la proscription.

Enfin, on n'a égorgé aux Cayes que lorsque le général Rigaud est entré dans la ville; Il n'y avait aucune résistance. Les légionnaires de Rigaud se sont portés aux prisons : aulieu de donner protection à la loi, aux européens, il s'est réuni aux hommes armés contre la loi.

Ignorait-il que ses légionnaires et les cultivateurs qu'il avait soulevés dans sa route, alléchés par le sang, et avides de pillage, commettraient les excès de férocité et de barbarie auxquels ils se sont portés?

S'il eût été sensible à l'honneur, fidele à la république, s'il eût senti combien sa position était heureuse, dans un moment aussi critique, puisqu'il pouvait prévenir des malheurs si grands, n'aurait-il pas fait camper son armée hors de la ville ? N'aurait-il pas opposé une barriere aux rébelles réunis dans les forts? Ils n'attendaient que lui ou pour livrer la guerre ou pour faire la paix ; il les excite au meurtre.

A quel dessein fait-il distribuer des cartouches à son armée ? Pourquoi n'exécute-t-il pas les ordres des délégués, qui lui mandent de se rendre seul aux Cayes, et de confier le commandement de son armée à un officier qui ait sa confiance ? il avait ordre de rester en présence de l'ennemi.

Il arrive la nuit, et se rend furtivement près des rebelles que commande son frère. C'est là où il arrête l'horrible complot d'exterminer des Français, des amis, des frères ; il profite de leur faiblesse pour leur enfoncer le poignard dans le cœur.

Il tient en état d'arrêtation les délégués du gouvernement français ; il fait poursuivre jusques en mer un de leurs collègues et un général républicain ; il demande leurs têtes.

Ce rebelle déclare qu'il ne peut rétablir la tranquillité publique, s'il n'a les pouvoirs nécessaires ; il les reçoit, et ce n'est qu'alors que s'exécutent d'horribles massaeres.

Il permet qu'on fusille pendant six jours des militaires dont il redoute le courage et les talens, des ci-

toyens arrachés des bras de leurs femmes et de leurs enfans, qui n'ont d'autres crimes à se reprocher que leur faiblesse.

Il permet que l'on pille les maisons de ceux qu'il retient et auxquels il paraît offrir asyle et protection chez lui ; il souffre que dans sa maison même on y arrache des victimes.

Il jouit de l'avilissement de l'autorité nationale. Il foule aux pieds les lois et la constitution française.

Il permet la tenue d'une assemblée composée d'assassins. Il préfere exécuter ses ordres sanguinaires à ceux des délégués qui invoquent la paix et l'union. Il récompense les meurtriers par des grades militaires. Il s'érige en chef du pouvoir exécutif. Des mains teintes du sang français le portent en triomphe; monté sur des esclaves, et entouré de deuil et de mort, on le proclame *Gouverneur* ! Par tant de crimes, il croit épouvanter la république, en montrant sa force, son influence et les nouveaux malheurs auxquels on doit s'attendre si on ose toucher à son autorité et punir tant de forfaits.

Les délégués doivent terminer ce rapport par une observation qui fera mieux connaître le caractere féroce du général Rigaud. Le 14 fructidor au matin, lorsqu'il était aux portes de la ville avec son armée, tout lui était soumis. Sa haine pour les Européens, peut-être plus que son ambition, lui a fait commettre des crimes inutiles. En se réunissant à la délégation et feignant d'être humain, il ajoutait à sa puissance. Les délégués eussent été forcés de publier les vertus qu'il

n'avait pas et s'attacher à lui pour pouvoir opérer le bien public dont il pouvait devenir le dispensateur. Mais le cœur habitué à commettre des forfaits ne permet aucun combat entre la raison et l'ambition. Il avait à choisir entre la gloire et le crime, il a préféré ce dernier parti. Dans sa rage il n'a pu concevoir qu'il restait derriere lui 25 millions de Français prêts à venger le sang de leurs frères.

Les délégués vous ont soumis, citoyens, leur conduite. Vous en retrouverez les détails dans leur correspondance avec la commission ; elle peut suppléer en partie aux archives de la délégation dont les rébelles se sont emparés. Mais tous leurs actes ont été rendus publics par la voie de l'impression. Ils sont un témoignage vivant de leur zèle et de leur dévouement à la république : ils ont remplis leur devoir avec courage. Ils ont vaincu les difficultés, les obstacles pour faire triompher les lois de la France, pour l'établissement de la constitution. On a attaqué les délégués par la force; ils ont succombé : ils n'avaient que leur caractere à lui opposer.

Les délégués ne prennent aucune conclusion, ils s'en rapportent à la sagesse, à la justice du gouvernement; les délégués lui ont désigné les principaux coupables. Elle sentira que l'indulgence, pour de trop grands crimes, affaiblit l'autorité. C'est à St. Domingue surtout qu'on en peut reconnaître les malheureux effets. Ceux qui ont l'honneur de représenter la répulique française dans cette partie du monde, cette république victorieuse

des rois ; la feront également respecter et par ses ennemis extérieurs, et par quelques vils factieux qui l'ont trahie au dedans.

LEBORGNE, KERVERSEAU.

Pour copie, les Agens du directoire exécutif à St.-Domingue.

Signés, RAIMOND, SONTHONAX et LEBLANC.

A Paris chez PAIN, imprimeur-libraire, rue Coquillière, n°. 23.

PROCLAMATION

Des Agens du Directoire à St.-Domingue.

Il est temps de déchirer le voile qui couvre les événemens qui se sont passés dans le Sud de la Colonie au mois de fructidor dernier; il est temps d'éclairer le peuple sur les atrocités qui s'y sont commises.

La commission, avant de se décider, a scruté soigneusement la cause des troubles; elle a intérogé des hommes de toutes les couleurs et de tous les partis; elle a reçu les rapports de ses délégués; elle les a comparés aux mémoires faits par les chefs des rébelles: juste et impartiale dans ses recherches, sa lenteur à instruire les habitans de la colonie, est le gage de son amour pour la vérité.

Des attentas inouis ont été commis aux Cayes, à St.-Louis, et dans plusieurs autres communes de la partie du Sud. La délégation du gouvernement y a été avilie, les délégués incarcérés, la commission méconnue, ses paquets interceptés, ses courriers massacrés.

Les lois de la nature et les droits des gens ont été foulés aux pieds; les propriétés ont été livrées au pillage, et les personnes au fer des assassins; des hommes et des femmes ont été hachés en morceaux. Deux cents citoyens de tout âge, de tout sexe, et de toute couleur, ont été immolés de sang froid.

Quel a été le prétexte de tant de fureurs? L'arrestation d'un seul homme. Quel en a été le vrai motif?

L'ambition démesurée de quelques chefs, la cupidité de leurs complices, la crainte de voir leur rapines dévoilées, leur tyrannie abbatue, la source de leurs profusions tarie. Quels moyens ont-ils employés ? Les armes ordinaires de tous les factieux, le mensonge et la calomnie.

Ils ont séduits les noirs par la crainte du retour de l'esclavage ; ils ont dit aux citoyens de couleur qu'une conspiration était formée pour livrer leur caste à la proscription et à la mort ; que les commissaires du gouvernement en étaient les chefs ; leurs délégués les principaux agens ; tous les français venus d'Europe les complices.

La commission se respecte trop elle-même ; elle honore trop les lumieres et le bon sens de ses concitoyens, pour répondre à de si grossieres impostures, autrement que par le défi formel de citer un seul de ses actes qui porte la plus légere empreinte des odieux projets qu'on ose lui imputer.

Prenons pour exemple l'affaire de Villatte ; c'est contre son embarquement que les factieux du Sud se sont le plus élevés. Ce général est arrêté et avec lui un grand nombre de citoyens de couleur. Le fait était constant, et les dispositions du code pénal précises. Eh bien ! la commission, par son indulgence, n'a-t-elle pas arrêté le sang prêt à couler ? Ne s'est-elle pas bornée à éloigner des hommes qui ne pouvaient plus demeurer dans la colonie sans danger pour la tranquillité publique, à envoyer en France des coupables dont elle aurait pu ordonner le supplice ? A-t-elle fait parmi les co-accu-

sés acception de personnes ? Les instigateurs blancs les complices noirs, n'ont-ils pas été également embarqués ? Une foule de citoyens de couleur, plus malheureux que coupables dans la rebellion du 30 ventôse, n'ont-ils pas été rendus à la liberté ? Quels sont les hommes qu'elle a revêtus de sa confiance pour aller dans le Sud y prêcher l'évangile de la paix ? Ne sont-ce pas les *Chanlatte* et *Martial Besse*, tous deux citoyens de couleur ? N'a-t-elle pas fait partager les faveurs du gouvernement à plusieurs hommes de couleur connus par leur attachement à la France ? Où est la passion dans cette conduite constante et uniforme ? Où est la haine ? Où est la défiance ? Où est la partialité ?

Aux Cayes, un chef militaire, prévenu d'un projet d'assassinat, est arrêté par ordre de la commission, pour être conduit au Cap, il s'échappe des mains de ses gardiens ; il cherche dans les forts un asyle contre la loi. Un traître les lui livre ; tous les instigateurs de la sédition l'y suivent ; ils tirent le canon d'allarme ; des émissaires se répandent dans la plaine et soulevent les ateliers ; trois jours se passent dans les plus mortelles allarmes ; mais le sang des citoyens n'a pas coulé, et leurs propriétés sont respectées. Le quatrieme jour, André Rigaud paraît ; il se rend de suite au fort l'Ilet, et ne se concerte qu'avec les rébelles. Le lendemain les barrieres lui sont ouvertes ; il entre en ville à la tête de ses troupes, environné d'une foule de brigands, et avec lui le pillage et la mort. Il demande une ampliation de pouvoirs, elle lui est accordée ; la vie des citoyens est mises sous sa sauve-garde, et ses satellites dépouillent

égorgent les amis de la France, et les dépositaires de l'autorité du gouvernement sont entourés des cadavres ensanglantés de leurs plus fidelles défenseurs.

Le brave Edouard, citoyen noir, arrivé de France, l'honneur des africains, l'apôtre et le martyr de la liberté, a succombé sous le fer des assassins soudoyés par Rigaud. Ses vertus, sa contenance héroïque ont forcé à l'admiration jusqu'à ses bourreaux.

Lile-Adam, jeune citoyen du 4 avril, également arrivé d'Europe, et élevé dans les principes du plus pur républicanisme, a été leur victime. L'antropophage Lefranc l'a déchiré, mis en lambeaux de ses propres mains.

Citoyens, la commission du gouvernement français est loin de voir dans cet enchaînement d'attentats le crime des hommes de couleur. Non; malgré l'astucieuse scélératesse des ordonnateurs de la révolte, le sang qu'ils ont répandu ne retombera pas sur la tête des citoyens du 4 avril. Si l'ambition ou la cupidité en ont aveuglé quelques-uns, c'est un malheur qui leur est commun avec les blancs, avec les noirs, avec toutes les sociétés nombreuses, mais dont on ne peut accuser ceux qui sont restés fideles.

Des hommes de toutes les couleurs se trouvent au nombre des chefs de la révolte; des hommes de toutes les couleurs en ont été les instrumens ou le victimes. Les premiers sont très-heureusement en petit nombre, et la commission doit les signaler à la colonie entiere, pour prémunir les bons citoyens contre leurs artifices.

Les deux *Rigauds*, *Duvalmonville*, *Salomon*, *Le-*

franc, et *Pinchinat*, voilà les chefs de la révolte des Cayes ; ce Pinchinat qui, en 1791, a sacrifié trois cents noirs à la rage des factieux du Port-au-Prince, en stipulant leur déportation à la *baie de Honduras*, pour prix de leur fidélité aux hommes de couleur, et du sang qu'ils avaient versé pour leurs droits ; ce Pinchinat qui, apres avoir secoué dans le Nord de la colonie les flambeaux de la discorde, est revenu exercer ses fureurs dans le Sud, pour couvrir ce malheureux département de sang et de crimes.

La commission, fidelle à ses principes, se bornera, quant à présent, à rendre justice à ses agens calomniés, à payer le tribut de la reconnaissance publique à ceux qui, dans ces scènes douloureuses, ont bien mérité de la patrie et de l'humanité. Elle mettra le comble à la modération dont elle a déjà donné tant de preuves, en renvoyant au corps législatif et au directoire exécutif la punition des coupables, et en implorant la clémence nationale pour cette multitude d'hommes égarés, épouvantés ou séduits, dont les délits purement matériels ne peuvent être attribués qu'à ceux qui, par l'abus de leur influence ou de la force, les ont contraints à les commettre.

ART. I. La commission du gouvernement déclare que les ex-délégués, *Rey*, *Leborgne* et *Kerverseau*, sont à l'abri de tout reproche ; elle est satisfaite de la conduite sage et courageuse qu'ils ont tenue dans la mission qui leur a été confiée.

II. Les arrêtés pris par lesdits délégués, jusqu'au 14 fructidor, époque à laquelle ils n'ont pu agir en

liberté, sont et demeurent approuvés; ils seront exécutés selon leur forme et teneur.

III. Déclarons fausses et calomnieuses les accusations portées contre le général Desfournaux, relativement à la mission qu'il a remplie dans le Sud.

IV. Le jugement des coupables dans les événemens des Cayes, ainsi que l'examen définitif de cette affaire, sont renvoyées au directoire exécutif de France, et en tant que de besoin au corps législatif.

V. Copie des rapports et des pieces y relatives sera adressée au directoire exécutif et au corps législatif.

VI. En attendant la décision de l'un ou de l'autre des deux pouvoirs, la commission ne correspondra qu'avec l'administration, les municipalités et les tribunaux de la partie du Sud.

VII. La commission autorise tous les habitans de cette partie à se retirer, soit dans la partie espagnole de l'isle, soit dans les pays neutres ou alliés de la république, sans avoir besoin d'autres passe-ports que ceux de leurs municipalités respectives.

VIII. Les sommes dues, tant par l'ancienne administration du Sud que par la nouvelle, ne pourront être aquittées que dans le cas où les ordonnances auront été visées par l'agent central de la comptabilité, en résidence au Cap.

IX. Le général Chanlatte prendra le commandement de l'arrondissement de Jacmel. Le général Beauvais commandera à Léogane, et aura sous ses ordres les commandans *du Petit-Goave*, *de l'Ance-à-Veau*

et du Fond - des - Negres. Le général Besse aura le commandement de St.-Louis.

X. Ces divers généraux seront indépendans entr'eux ; en cas de marche contre l'ennemi, ils se réuniront sous les ordres du plus ancien en grade.

La présente proclamation sera imprimée, publiée et affichée par-tout où besoin sera, transcrite dans les registres des corps administratifs et judiciaires, et envoyée aux généraux et aux commandans des camps et postes.

Fait au Cap, le 23 Frimaire, l'an cinquieme de la république française une et indivisible.

Signé, au registre des procès-verbaux, LEBLANC, *président ;* SONTHONAX, RAIMOND, *commissaires ;* PASCAL, *secrétaire général.*

Pour copie conforme, *le secrétaire-général,*
PASCAL.

EXTRAIT du message du Directoire exécutif, du 3 floréal an 5, au conseil des cinq.cents, en parlant de l'amnistie.

DOIT-ON y comprendre ceux qui, pour se conserver une autorité qu'ils avaient usurpée, pour se soustraire à l'autorité du gouvernement, ont trempé de sang-froid leurs mains dans le sang de leurs concitoyens, qui, comme *Pinchinat*, *Rigaud*, *Lefranc*, *Duvalmonville* et *Salomon*, ont été les artisans des fléaux qui viennent de désoler le sud de St.-Domingue, et ont commis ces atrocités depuis la notification de la constitution de l'an 3? ah! sans doute, le souvenir de leurs crimes ne leur permettrait pas de croire à la possibilité du pardon, et leur doute, sur la sincérité du législateur nuirait à l'efficacité de la loi. Il paraîtrait donc plus politique de désigner ces êtres malveillans, et en leur laissant la possibilité d'aller cacher leur honte et leurs remords sur une terre étrangere, de mettre en garde contre leurs perfidies et leurs manœuvres tous ceux qui seront appellés à jouir des bienfaits de l'amnistie.

On trouve dans un mémoire imprimé par les citoyens Garignon et Lachapelle, un récit des faits très-conformes au rapport officiel, et quelques détails sur les vols et les assassinats commis par Rigaud, antérieurement aux événemens dont il est question. La vie de ce rebelle n'est qu'un tissu d'horreurs et de crimes.

Personne ne pouvait donner des renseignemens plus exacts que ces deux citoyens, et notamment Lachapelle, qui était l'adjudant-général de Rigaud. Il prouve aussi que ce rebelle n'a jamais eu l'intention de combattre les Anglais, dans l'expédition qui lui fut confiée par les délégués, par lâcheté et par esprit de parti.

Ces deux citoyens avaient été nommés par Rigaud pour le justifier en France. Ils n'avaient acceptés que pour sauver leurs vies, et aussi-tôt qu'ils ont été libres ils ont déchiré le voile qui couvrait autant d'attentats. Ils ont fait à la patrie le sacrifice de leurs propriétés et abnégation entiere de leurs intérêts personnels. Lachapelle, sur-tout, serait une des premieres victimes s'il retournait à St.-Domingue dans l'état actuel des choses. C'est un homme de couleur, comme Rigaud, et on ne lui pardonnera pas d'avoir démasqué le traître.

Il y a dans ce moment, à Paris, vingt-deux officiers militaires européens, témoins des événemens des Cayes, ils peuvent être entendus.

Le citoyen Roume, agent du directoire exécutif, a fait en outre passer au ministre de la marine des pièces nombreuses contre Rigaud. C'est le citoyen Roume qui a accueilli les Français fuyant les poignards des rébelles.

Suite de la rebellion du général Rigaud.

La proclamation des agents du Directoire exécutif a été traînée dans les rues des Cayes, attachée à la queue d'un âne. --- Les dispositions de cette proclamation ont été méprisées. --- Le général Rigaud s'est fait continuer dans son commandement par les arrêtés de différentes communes. Il fallait souscrire la volonté du rébelle sous peine d'être fusillé.

Le général Martial Besse, nommé au commandement de St.-Louis, occupé par Lefranc, a été obligé de se sauver pour ne pas être massacré.

Le général Charlatte, pourvu du commandement de Jacmel, a été chassé à la suite d'une insurrection provoquée par le général Rigaud. --- Il a marché contre cette commune avec une force armée; l'incendie et le massacre des européens ont précédés et suivis sa marche.

Enfin, il a attaqué le général Beauvais, commandant à Léoganne; les troupes allaient en venir aux prises, lorsque le général Beauvais, par prudence, lui a demandé une entrevue au fort l'Acul, pour prendre des arrangemens; ce qui a suspendu un moment les horreurs de la guerre civile.

Le général rébelle a poursuivi quelque temps après le général Beauvais à Jacmel, qui y commandait. Rigaud à fait faire une nouvelle insurection. Plusieurs

combats ont eu lieu entre les troupes de Beauvais et celles du rébelle ; des habitations, dans le canton de Baynet et Cayes-Jacmel, ont été incendiées. Enfin, Rigaud tient renfermé, à Léoganne, le général Laplume, quoiqu'il soit commandant de plusieurs communes voisines ; chaque jour on s'attend à ce que Laplume soit attaqué. Heureusement ce général s'est concerté avec Beauvais, pour repousser toutes les agressions et les projets d'envahissement du rébelle Rigaud.

Enfin, le département du Sud et une partie de celui de l'Ouest, sont soumis à l'autorité arbitraire du général Rigaud. Il a séquestré les biens des européns présens ou absens. Il dispose d'un revenu annuel de près de 30 millions. Aucun officier reconnu par le gouvernement, n'est employé dans cette partie. C'est Rigaud qui nomme à tous les emplois. Il entretient des agents à la Jamaïque, aux Etats-Unis, à la Havane et en France. Il a auprès de lui, pour secrétaire, un nommé Gatereau, flétri par les lois, un chef d'émigrés ; celui qui, à Philadelphie, a fait ce pompeux discours des funérailles de Louis XVI, Les ministres et consuls de la république employés aux Etats-Unis, aujourd'hui à Paris, attesteront ce fait, et que ce Gaterean était à la solde des Anglais. Il a épousé une femme de couleur pour plaire à son nouveau maître.

On a lieu d'espérer que le général Hédouville apportera quelques remedes à tant de maux. Mais quelque soient les bonnes intentions de cet agent, il

sera la victime de son zèle et de son dévouement s'il ose toucher à la puissance de Rigaud et de ses complices. S'il réussit, il aura rendus de grands services à l'état ; car c'est de l'éloignement de quelques factieux qui ne se complaisent que dans le sang et la rapine, que dépendent le retour de la tranquillité à St.-Domingue et son ancienne prospérité. Mais le gouvernement qui a vaincu les rois, saura bien réduire quelques misérables scélérats. Un ordre directement donné par lui suffit pour opérer cet heureux changement.

E763
L651s
v.12